



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 28 septembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 28 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Subvention exceptionnelle d'aide pour les antilles françaises suite à l'ouragan Irma. |
| M. le Maire | 2° - | Création d'un nouveau poste d'Adjoint au Maire et Election de ce dernier - Modification de la qualité de deux Adjoints au Maire. |
| Mme KAUCIC | 3° - | Rapport 2015 et 2016 du Contrat de Ville et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. |
| Mme BORI | 4° - | Projet Educatif De Territoire. |
| M. le Maire | 5° - | Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023. |
| Mme KAUCIC | 6° - | Constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation d'actions de formations pour le personnel avec Metz Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz. |
| M. LIOGER | 7° - | ZAC Bonsecours : approbation du dossier de réalisation. |
| M. LIOGER | 8° - | ZAC Bonsecours : Approbation du programme des équipements publics. |
| M. LIOGER | 9° - | Acquisition partielle des terrains EPFL - ZAC de Bon Secours. |
| M. LIOGER | 10° - | Constataion de désaffectation et décision de déclassement de 85 places de stationnement du Parking Maud'huy - désaffectation et déclassement d'emprises de voirie. |
| M. LIOGER | 11° - | Cession Ville de Metz à la SCCV COEUR IMPERIAL (HABITER PROMOTION) et à la SCCV LE GOUVERNEUR (CLAUDE RIZZON PROMOTION) - ZAC de Bon Secours - Modification des conditions de cession. |
| M. LIOGER | 12° - | Acquisition des terrains EPFL situés dans l'ancienne ZAD de Metz Sud et dans la zone de Vallières. |

M. KOENIG	13° - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle du 04 février 2016 - Metz Métropole - Ville de Metz et EPFL.
M. JEAN	14° - TCRM BLIDA : Approbation de la modification des statuts, de l'augmentation du capital social et de la modification de la répartition du capital social de la SAEML METZ TECHNOPOLE.
Mme MIGAUD	15° - Programme Metz Ville amie des aînés 2017-2020 et partenariat avec l'association TCRM-BLIDA pour le projet "Super Seniors".
M. LEKADIR	16° - Programme de préfiguration AGORA - Saison 2.
M. LEKADIR	17° - Programme Interreg V A - Grande Région : projet "NOE-NOAH". Aspects budgétaires.
M. LEKADIR	18° - Résidences d'artistes dans les écoles - Saison 2017/2018.
M. LEKADIR	19° - Fêtes de la Saint-Nicolas.
M. PLANCHETTE	20° - Subvention à diverses associations dans le domaine de la mémoire.
M. LEKADIR	21° - Convention triennale 2015-2017 avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN), avenant n°2.
M. le Maire	22° - Dénomination d'espace public.
Mme RIBLET	23° - Accompagnement des clubs sportifs par la Ville de Metz.
M. TRON	24° - Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.
M. le Maire	25° - Subventions aux associations socioéducatives.
Mme AGUASCA	26° - Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale.
M. le Maire	27° - Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de l'église du Très Saint-Sacrement à Devant-lès-Ponts.
M. le Maire	28° - Désaffectation du presbytère Saint-Simon Saint-Jude, Place de France à Metz.
M. le Maire	29° - Désaffectation, déclassement et cession de la maison sise 22 en Jurue à Metz.
M. le Maire	30° - Cession de l'immeuble sis 20 rue du Coupillon à Metz.

- | | | |
|-------------|-------|--|
| M. GANDAR | 31° - | Protocole d'accord transactionnel - Ville de Metz/SMACL Assurances. |
| Mme KAUCIC | 32° - | Protocole d'accord transactionnel Ville de Metz / Info Décision. |
| M. le Maire | 33° - | Convention de mécénat avec la Société d'Horticulture de la Moselle. |
| M. le Maire | 34° - | Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2016 par la SAEMML UEM. |
| M. TOULOUZE | 35° - | Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives. |
| M. le Maire | 36° - | Provisions pour risques - entreprise Soludec. |
| M. le Maire | 37° - | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 38° - | Questions orales. |

Séance à Huis Clos

- | | | |
|-------------|-------|--|
| M. le Maire | 39° - | Créances irrécouvrables et remises gracieuses. |
|-------------|-------|--|

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 28 septembre 2017, à 15h08, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 22 septembre 2017.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (excusé début de séance – arrive au point Divers 1), Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG (arrive au point 5), M. Jean-Michel TOULOUZE (arrive au point Divers 1), Mme Agnès MIGAUD (excusée début de séance – arrive au point 3), M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point Divers 1 et quitte au point 10), Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI (excusée début de séance – arrive au point 5), M. Hacène LEKADIR (quitte au point 34), Mme Selima SAADI (arrive au point 3), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE (quitte au point 6), M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme

Hanifa GUERMITI (arrive au point 3), M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA (quitte au point 10), Mme Margaud ANTOINE-FABRY (quitte au point 10), M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN (quitte au point 10), Mme Catherine MERGEN-MOREL (excusée début de séance – arrive au point 2 et quitte au point 16), Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR (arrive au point 5 et quitte au point 10), Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au point 18), M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS (arrive au point Divers 1 et quitte au point 14), Mme Caroline AUDOUY (quitte au point 18), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (arrive au point Divers 1 et quitte au point 15), M. Yves WENDLING (arrive au point Divers 1 et quitte au point 5), M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point 3 et quitte au point 12), M. Julien HUSSON (quitte au point 10), Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Agnès MIGNAUD (procuration à M. Guy CAMBIANICA du point Divers 1 au point 2)
- M. Richard LIOGER (procuration à M. Thierry JEAN au point Divers 1)
- M. René DARBOIS (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Danielle BORI)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Isabelle KAUCIC du point Divers 1 au point 4)
- M. Thomas SCUDERI (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ)
- Mme Béatrice AGAMENNONE (procuration à Mme Françoise FERRARO à compter du point 6)
- Mme Margaud ANTOINE-FABRY (procuration à M. Patrice NZIHOU à compter du point 10)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Daniel PLANCHETTE)
- M. BELHADDAD (procuration à Mme Myriam SAGRAFENA)
- M. William SCHUMAN (procuration à M. Hacène LEKADIR du point Divers 1 au point 33)
- Mme Catherine MERGEN-MOREL (procuration à M. Bernard HEULLUY)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN du point Divers 1 au point 17)
- M. Thierry GOURLOT (procuration à Mme Françoise GROLET)
- M. Yves WENDLING (procuration à M. Emmanuel LEBEAU du point 5 au point 11)

Absent n'ayant pas donné de procuration : M. Raphaël PITTI.

Absents non excusés : Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jean-Michel ROSSION.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Avis de la Chambre Régionale des Comptes :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes a rendu son avis concernant le différend qui oppose la SPL Centre des Congrès au Département et fait lecture d'un extrait de ce dernier.

- **Motion déposée par Mmes Danielle BORI, Selima SAADI et Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointes au Maire :**

M. le Maire indique avoir reçu, ce lundi, une motion proposée par Mmes Danielle BORI, Selima SAADI, et Margaud ANTOINE FABRY sur la baisse des Contrats Aidés.

Il donne la parole à Mme Danielle BORI qui fait lecture de la motion :

« Les contrats aidés participent depuis de nombreuses années à la politique de l'emploi. La DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du ministère du travail) pointait, dans une note de mars 2017, le fait que les emplois aidés, particulièrement dans le secteur non-marchand, permettaient de soutenir l'emploi à court terme et avaient été un véritable soutien pendant la période de crise économique que nous avons connue.

Ils ont été un tremplin vers l'emploi pour les personnes qui en étaient le plus éloignées et surtout pour l'emploi féminin. En effet, en 2015, 70 % des bénéficiaires d'un emploi aidé dans le secteur non-marchand étaient des femmes.

Ces contrats ont permis aux collectivités et aux associations de mettre en place des activités à destination des habitants et ont créé de nouveaux métiers qui mériteraient d'être pérennisés, parce qu'il y a reconnaissance de leur utilité.

Aujourd'hui à Metz et à titre d'exemple, pour les activités périscolaires ce sont près de 130 personnes qui sont mobilisées chaque soir dont 43 en emplois aidés. La ville de Metz a toujours porté un soutien important au secteur associatif mais qu'en sera-t-il dans l'avenir alors que la fin des contrats aidés est annoncée en même temps qu'une nouvelle baisse des dotations aux collectivités ?

La remise en cause de ses emplois aura des conséquences sur nos politiques publiques locales, sur le fonctionnement des associations et mettra à mal des publics déjà précaires fragilisant la cohésion sociale de notre territoire.

Bien entendu ce dispositif est largement perfectible mais sa remise en cause ne peut se faire de façon aussi brutale sans un débat sérieux sur les politiques d'insertion et l'avenir du service public.

Aussi nous demandons au gouvernement :

- Un moratoire sur la décision de réduire ces emplois aidés de 150 000 postes.
- D'organiser une concertation sur les mesures transitoires et compensatoires à engager au risque de mettre à mal les équilibres financiers et territoriaux. Il en va aussi de la survie de nos associations, de l'activité de nombreux salariés déjà fragiles et de la pérennité de nos services publics de proximité. »

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE, SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE DEBATTRE DE LA MOTION : Adopté à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

EXAMEN DE LA MOTION :

Interventions de : Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL.

Explication de vote demandée par : /

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE, LA MOTION EST : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR,

Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 7 : M. Richard LIOGER, Mme Agnès MIGAUD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Belkhir BELHADDAD.

Abstentions : 2 : Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-1 : Subvention exceptionnelle d'aide pour les antilles françaises suite à l'ouragan Irma :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

L'ouragan Irma a récemment frappé les Antilles françaises, et tout particulièrement les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

D'une ampleur exceptionnelle, il a détruit les infrastructures, les services publics et l'ensemble de la population a vu ses besoins élémentaires et ses biens durement touchés.

La Ville de Metz tient à s'associer à la mobilisation générale de personnes privées et de collectivités, pour aider les populations locales très durement touchées.

Il est ainsi proposé que la Ville de Metz participe à cet élan de solidarité par le vote d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix Rouge Française afin d'apporter soutien et aide matérielle à la population de ces îles françaises.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 5 000 € à La Croix Rouge Française.
- **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marylin MOLINET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-2 : Création d'un nouveau poste d'Adjoint au Maire et Election de ce dernier - Modification de la qualité de deux Adjoints au Maire :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 6 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé de supprimer momentanément le 21^{ème} poste d'Adjoint au Maire auquel notre collectivité peut prétendre au sens des articles L2122-2 et L2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal étant libre de recréer en tant que de besoin et à tout moment ledit poste sur simple délibération, il est donc proposé de créer ce poste d'Adjoint supplémentaire avant de procéder à l'élection de l'élu appelé à exercer les fonctions concernées.

Par ailleurs, il est envisagé de modifier la qualité d'Adjoints de MM. TOULOUZE et TRON telle que figurant dans la délibération d'élection des postes d'Adjoints au Maire et d'Adjoints de quartier du 5 avril 2014.

Sans modifier pour autant l'ordre du tableau, M. TOULOUZE demeurant en 3^{ème} place et M. TRON en 18^{ème}, il est ainsi proposé de faire mention de la qualité d'Adjoint de quartier pour M. TOULOUZE et d'Adjoint au Maire pour M. TRON.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE FIXER** le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz à 21 postes dont 16 Adjoints au Maire et 5 Adjoints de quartier.
- **D'ELIRE** au terme de l'élection intervenue au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité d'Adjoint au Maire de Metz et immédiatement installé :
M.....
- **DE DIRE** que ce dernier prendra place au 22^{ème} rang dans l'ordre du tableau.
- **DE DIRE** que M. TOULOUZE est désigné en qualité d'Adjoint de quartier, M. TRON étant désigné en qualité d'Adjoint au Maire.
- **DE PRENDRE ACTE** que ce changement de qualité n'a aucune incidence sur le placement dans l'ordre du tableau de M. TOULOUZE (3^{ème} position) et de M. TRON (18^{ème} position).

Interventions de : M. Philippe CASIN, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, M. Guy CAMBIANICA.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE CONCERNANT LE NOMBRE TOTAL D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE METZ FIXE A 21 POSTES : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 32 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 14 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Sébastien KOENIG, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

M. LE MAIRE INVITE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SOUHAITANT SE PORTER CANDIDAT EN TANT QU'ADJOINT A SE DECLARER.

M. le Maire prend acte de la candidature de M. Daniel PLANCHETTE.

M. le Maire demande à l'élu le plus jeune et à l'élu le plus âgé de venir pour superviser le déroulement des opérations de vote : Mme Margaud ANTOINE-FABRY et Mme Christine AGUASCA. Il propose à un membre de l'opposition de les rejoindre : M. Patrick THL.

Secrétaire de séance : Mme Margaud ANTOINE-FABRY.

Assesseurs : Mme Christine AGUASCA et M. Patrick THL.

DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE ET DEPOUILLEMENT DES SUFFRAGES. LE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DONNE LES RESULTATS SUIVANTS :

La délibération est : Adoptée à la majorité.

Votants : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Patrice NZIHOU, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Élues présentes mais n'ayant pas participé au vote : 2 : Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

Nombre de votants : 45
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 7
Suffrages exprimés : 37

La candidature de M. Daniel PLANCHETTE a obtenu : 37 voix. M. Daniel PLANCHETTE est déclaré élu Adjoint au Maire.

Interventions de : M. Daniel PLANCHETTE, M. le Maire.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE CONCERNANT LA DESIGNATION DE M. JEAN-MICHEL TOULOUZE EN QUALITE D'ADJOINT DE QUARTIER : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Patrice NZIHOU, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE CONCERNANT LA DESIGNATION DE M. JACQUES TRON EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Patrice NZIHOU, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud

ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

MISE AUX VOIX DE LA DELIBERATION PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Patrice NZIHOU, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Philippe CASIN.

Abstentions : 7 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-3 : Rapport 2015 et 2016 du Contrat de Ville et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale, prévoit que chaque année, un bilan soit présenté pour débat au sein des organes délibérant des collectivités signataires du Contrat de Ville ainsi qu'aux Conseils Citoyens.

L'article L-1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce rapport, pour les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), inclut le rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Les retranscriptions des débats des conseils municipaux de Metz et de Woippy ainsi que ceux des six conseils citoyens seront annexées au rapport final.

Le Conseil Communautaire approuvera le rapport et indiquera les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées.

La géographie prioritaire de la Politique de la Ville, établie sur la base du revenu médian par unité de consommation, couvre cinq quartiers messins (Borny, Bellecroix, La Patrotte-Metz/Nord, Sablon-Sud, Hauts-de-Vallières) ainsi que le quartier intercommunal de Saint Eloy-Boileau-Prégénie. Près de 22 000 Messins y résident.

La Ville de Metz a été bénéficiaire, au titre de l'exercice 2015, d'une dotation dédiée pour un montant de 5 250 000 €, et au titre de l'exercice 2016, d'une dotation dédiée pour un montant de 5 306 000 €.

Cette dotation a permis à la Ville de déployer des services publics de proximité au cœur des quartiers, un soutien aux associations œuvrant en matière socio-éducative ou d'éducation populaire des subventions dans le cadre du Contrat de Ville ou encore les programmes en faveur de la réussite éducative ou de l'appui aux copropriétés en difficulté.

Elle a contribué également à la réalisation d'investissements dans les quartiers de la géographie prioritaire comme la Boîte à Musiques, le centre de propreté urbaine dans les anciens locaux de la Poste à Metz-Borny, la rénovation des locaux de la MJC de Borny, la construction de l'Agora ou de l'espace multi-accueil les Primevères ou encore dans les équipements municipaux, scolaires, sportifs ou socio-éducatifs.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour les exercices 2015 et 2016.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING, M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR, M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI, M. Belkhir BELHADDAD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Sans vote.

Etaient présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Absents lors de l'examen du point : M. Sébastien KOENIG, M. René DARBOIS, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Anne HOMMEL, M. Gilbert KRAUSENER, M. William SCHUMAN, M. Raphaël PITTI, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 17-09-28-4 : Projet Educatif De Territoire :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Depuis 2008, la municipalité a mis l'éducation au cœur de son projet. La Ville a ainsi considérablement renforcé son soutien aux écoles et développé des actions éducatives de qualité. Elle a notamment déployé des services périscolaires accessibles à tous, en adaptant une tarification sociale. Dans la continuité de cette dynamique d'amélioration continue, la Ville a choisi d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013, en privilégiant l'allongement du temps périscolaire du soir.

Cette mise en œuvre précoce de la réforme s'est accompagnée d'un programme important d'amélioration de la pause méridienne, combinant effort de formation, définition du programme d'animations Entr'Act et recrutement de chargés d'animation. Elle a également été l'occasion d'initier une nouvelle étape dans le renforcement de la politique éducative municipale, celle de la mise en synergie des différents dispositifs portés par la Ville et ses partenaires.

C'est pourquoi, afin de renforcer le dialogue avec la communauté éducative et la cohérence de sa politique, la Ville propose de définir un Projet Éducatif De Territoire transitoire sur l'année scolaire 2017/2018. Dans la continuité du précédent PEDT, ce projet transitoire permettra d'évaluer les acquis et les points d'amélioration possibles et de mettre en place une large consultation sur les prochaines orientations déclinées en objectifs et actions à mener pour la période 2018-2021.

Cette démarche prolonge également le partenariat noué avec l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et les associations périscolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Projet Éducatif De Territoire se veut ainsi une démarche de co-éducation rassemblant tous les acteurs de la communauté éducative. Outil de lisibilité et de mise en cohérence des actions éducatives sur le territoire, il laisse toute sa place à l'expérimentation et aux projets des acteurs de proximité que sont les enseignants, les parents et les associations.

Pour l'année à venir, le Projet Éducatif De Territoire transitoire fixe les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires : renforcer le dialogue avec la communauté éducative, améliorer la prise en charge des enfants, mieux articuler les différents temps de l'enfant et enrichir les services périscolaires. Autant d'objectifs au service d'une ambition: l'épanouissement et la réussite éducative des jeunes messins tout en tenant compte des spécificités des quartiers et des écoles.

S'il fixe un cap et des objectifs précis, le Projet Éducatif De Territoire se veut un outil vivant, qui doit pouvoir évoluer grâce au travail de son comité de suivi, véritable instance représentative de la communauté éducative messine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Projet Éducatif De Territoire transitoire joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Projet Éducatif de Territoire joint à la présente délibération et tout document se rapportant au projet éducatif.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Hacène LEKADIR, Mme Danielle BORI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme

Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET. Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-5 : Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023 :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

En application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a fait l'objet d'une procédure de révision afin d'aboutir à un nouveau document valable pour la période 2017-2023.

Par courrier en date du 7 juillet 2017, Monsieur le Préfet de la Moselle et Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle ont transmis le projet de schéma révisé dont les prescriptions et orientations ont reçu un avis favorable de la majorité des membres de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage, réunie le 27 juin dernier.

Ce document est en effet soumis à l'avis des communes (plus de 5000 habitants) et EPCI concernés (compétents en la matière depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe), avant de faire l'objet d'une adoption définitive d'ici le 31 décembre 2017.

Orientations stratégiques pour la période 2017-2023 :

1) Bilan

a) Aires de Grands Passages

L'agglomération messine est dotée d'un site temporaire de 100 places situé boulevard Solidarité à Metz, sous gestion de Metz Métropole et dont la disponibilité va bientôt cesser. Le nouveau schéma départemental souligne le besoin d'une aire de 200 places.

Il prévoit également la réalisation de 4 aires en Moselle, dont seule celle de SARREGUEMINES apparaît répondre aux besoins projetés (70 places). Les sites d'implantation finale des 3 autres aires sont en discussion entre les collectivités concernées.

Aujourd'hui, si les besoins non pourvus persistent, la question du dimensionnement de ces sites doit être posée, car la capacité de 100 places apparaît souvent faible au regard des demandes formulées, mais aussi au regard de la taille des groupes les plus courants vus en Moselle.

b) Aires d'accueil

Les obligations opposables aux collectivités mosellanes en termes d'aires d'accueil inscrites dans le schéma 2011-2016 portaient, avant la révision de 2011 sur la création de 816 places destinées au passage courant à répartir sur 24 aires.

A compter de 2012, ces obligations ont été fixées à 690 places sur 21 aires à produire, avec une réalisation effective de 565 places sur 16 aires, soit un taux de réalisation qui dépasse les 80 % en Moselle.

2) Orientations stratégiques du schéma 2017-2023

a) Obligations

3 priorités sont identifiées :

- la mise en œuvre d'une coordination départementale en vue d'aboutir à la réalisation complète du schéma concernant la création des aires d'accueil et de grand passage.
- la définition d'un référentiel partagé de gestion des aires d'accueil et de grand passage en vue d'éviter des disparités territoriales.
- la mise en œuvre d'une réelle politique de sédentarisation des gens du voyage susceptibles de s'inscrire dans une telle démarche.

b) Programme d'action autour de 5 axes

- **Animer le schéma** par la mise en place d'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires et acteurs qui en ont assumé la révision et par la mise en place d'un coordonnateur départemental pour accompagner les collectivités dans la définition de leur projet (choix du terrain, nature des équipements, aides financières, harmonisation des règlements intérieurs,...). Le coordonnateur assistera également les services de l'Etat, les collectivités locales et les partenaires associés intervenant auprès de cette population.
- **Améliorer les capacités d'accueil** : identifier les aires d'accueil à créer ou à conforter, en lien avec les collectivités concernées, et harmoniser et mutualiser le fonctionnement des aires d'accueil.
- **Gérer les passages courants** : il s'agit de disposer de l'intégralité des places des aires d'accueil pour accueillir les gens du voyage et éviter que les places ne soient utilisées à d'autres finalités.
- **Organiser les grands passages** : les anticiper pour réduire les occupations sauvages ou illicites de terrains privés ou publics. Mettre en place une véritable coordination dès le début de la campagne.
- **Accompagner la sédentarisation** : développer des programmes d'habitat diversifiés et adaptés aux besoins des gens du voyage.

A ces 5 axes s'ajoutent des actions supplémentaires pour mettre en œuvre les mesures spécifiques aux gens du voyage en matière de scolarisation et d'accès aux droits et domiciliation (compétences communales).

3) Obligations posées par le schéma pour la Ville de Metz et Metz Métropole

- a) **Aire d'accueil** : le schéma préconise la réalisation d'une seconde aire de 40 places, en complément de celle existante avenue de Blida d'une capacité équivalente.
- b) **Aire de grand passage** : le besoin d'une aire de 200 places est souligné.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département de la Moselle pour la période 2017-2023.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Voix contre : 3 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-6 : Constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation d'actions de formations pour le personnel avec Metz Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la mutualisation des services avec Metz Métropole, et dans l'objectif d'optimiser tant les ressources financières que la qualité des actions de formations proposées aux agents, il est proposé d'acter le principe d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de formations et d'accompagnement individuel ou collectif à destination des agents.

Les différents partenaires sont la Ville de Metz, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz et Metz Métropole. D'autres collectivités pourront, sur leur demande, adhérer à ce groupement.

La Ville de Metz coordonnera, jusqu'au 31 décembre 2017, l'ensemble des procédures, de la consultation jusqu'à la notification, chacun des partenaires exécutant les marchés signés. A compter du 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole assurera ces missions dans le cadre de la création du service commun de Ressources Humaines.

Afin de fixer les modalités juridiques, techniques et financières de cette collaboration, il convient de signer une convention constitutive de groupement de commandes entre les parties intéressées, dont le projet est joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville de Metz, Metz Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale pour les marchés de prestations de formation et d'accompagnement individuel ou collectif à destination des agents.
- **D'ACCEPTER** que la Ville de Metz soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé jusqu'au 31 décembre 2017, puis Metz Métropole à partir du 1^{er} janvier 2018.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour les marchés de prestations de formation et d'accompagnement individuel ou collectif à destination des agents, dont le projet est joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses avenants successifs.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution des marchés correspondants, avenants et reconduction éventuels.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Isabelle KAUCIC.

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel

LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Raphaël PITTI.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points DCM N° 17-09-28-7, DCM N° 17-09-28-8 et DCM N° 17-09-28-9 ensemble.

DCM N° 17-09-28-7 : ZAC Bonsecours : approbation du dossier de réalisation :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Le 26 novembre 2015, le conseil municipal de Metz a approuvé le bilan de concertation puis la création de la Zone d'Aménagement Concerté de Bon Secours, lançant ainsi l'opération d'aménagement de reconversion de l'ancien hôpital.

Sur une surface de 2 hectares, 45 000 m² de friches hospitalières font l'objet d'une déconstruction par l'intermédiaire de l'EPF Lorraine, à qui la Ville de Metz a confié le portage foncier et la déconstruction du site.

A l'issue de cette phase, les travaux de réalisation des équipements publics permettant la construction des bâtiments de logement pourront démarrer.

La procédure de mise en œuvre de l'opération d'aménagement prévoit à ce stade l'établissement du dossier de réalisation de la ZAC qui comprend :

- 1- Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- 2- Le programme global des constructions prévues dans la zone,
- 3- Les modalités prévisionnelles de financement hors taxes de l'opération, échelonnées dans le temps.

Le bilan de l'opération est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 16 745 054 €.

La mise au point du projet pendant les phases d'études, la finalisation du programme des constructions et le coût final de l'acquisition du site ont des conséquences sur le bilan de l'opération. Ainsi, les recettes de cessions prévisionnelles, à hauteur de 14 560 461 € et les subventions attendues ne couvrent pas l'ensemble des dépenses de l'opération.

Aussi, la participation financière de la ville de Metz dans cette opération est envisagée en regard des considérations suivantes :

- dans le cadre de sa politique en faveur du logement social, à hauteur de 712 350 €,

- au vu de la baisse des recettes d'un montant de 597 930 €, consécutive aux différentes concertations, avec la population et avec les autorités de l'Etat, ayant conduit à une baisse des hauteurs possibles des bâtiments et donc du nombre de mètres carrés construits de 31 736 m² à 30 427 m²,
- au titre de la participation aux espaces publics de la ZAC Bon Secours, qui participeront à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble du quartier Nouvelle Ville et seront utilisés par ses habitants, à hauteur de 617 313 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le dossier de réalisation de la ZAC Bonsecours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

DCM N° 17-09-28-8 : ZAC Bonsecours : Approbation du programme des équipements publics :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Le 26 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation et la création de la Zone d'Aménagement Concerté de Bonsecours, lançant ainsi l'opération d'aménagement de reconversion de l'ancien hôpital.

La procédure de mise en œuvre de l'opération d'aménagement prévoit, à ce stade, l'établissement du dossier de réalisation de la ZAC comprenant le projet de programme des équipements publics, le programme global des constructions qui sont prévues dans la zone et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, échelonnées dans le temps.

Elle prévoit, par ailleurs, l'approbation du programme des équipements publics de la ZAC, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme.

Ce programme qui répond aux besoins nécessaires des futurs utilisateurs de la ZAC comprend :

- Les accès, voies de distribution internes et cheminements piétons (la diagonale, la venelle),
- Les espaces verts,
- Les réseaux et dispositifs nécessaires au fonctionnement du projet et aux futures constructions.

Ces équipements seront entièrement financés par la ville de Metz, aménageur de l'opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel des équipements publics à réaliser dans la zone.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

DCM N° 17-09-28-9 : Acquisition partielle des terrains EPFL - ZAC de Bon Secours :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par convention en date du 22 novembre 2012, la Ville de Metz a confié à l'EPFL le soin d'acquérir le site de Bon Secours – dans le cadre d'une convention cadre signée le 27 février 2008 – en vue d'y mener un projet de requalification urbaine (habitat, équipements publics, espaces verts...), la Ville de Metz ayant pris l'engagement de finaliser ses projets opérationnels dans un délai de 5 ans.

L'EPFL a acquis cet ensemble immobilier d'une superficie 1 ha 88 a 99 ca par acte de vente du 31 décembre 2012 pour le prix de 11 500 000 €.

L'EPFL a réalisé les travaux de déconstruction de l'ensemble du site (hormis le bâtiment ancien) et de dépollution (y compris le bâtiment ancien).

L'EPFL propose de rétrocéder ces terrains (sans le bâtiment ancien) à la Ville de Metz au prix de revient prévisionnel de 11 539 899,80 € HT, soit 13 847 879,76 € TTC.

La convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle ci-jointe du 22 novembre 2012 précise que le paiement du prix de cession aura lieu selon un échéancier de 5 annuités maximum.

Eu égard au montant des intérêts, il est proposé de limiter cet échéancier à une période de 3 ans et d'acquérir les terrains précités pour le prix prévisionnel de 14 000 782,50 € TTC (intérêts prévus de 152 902,74 € compris) payable selon les 3 annuités suivantes :

- 3 654 363,93 € TTC dans les 2 mois suivant la signature de l'acte authentique.
- 5 198 693,08 € TTC le 31 décembre 2018.
- 5 147 725,49 € TTC le 31 décembre 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) – rue Robert Blum à PONT-A-MOUSSON une emprise d'environ 1 ha 61 a 47 ca à distraire des terrains cadastrés sous :

BAN DE METZ

Section 33 n° 135 – 84 a 05 ca

Section 33 n° 136 – 1 ha 04 a 94 ca.

- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix de revient prévisionnel global de 11 539 899,80 € HT (13 847 879,76 € TTC), soit un montant de 14 000 782, 50 € TTC, intérêts compris de 152 902,74 €, payable en 3 annuités, comme suit :
 - 3 654 363,93 € TTC dans les 2 mois suivant la signature de l'acte authentique,
 - 5 198 693,08 € TTC le 31 décembre 2018,
 - 5 147 725,49 € TTC le 31 décembre 2019.

- **DE FINANCER** cette acquisition sur le budget des zones.
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette opération immobilière et à signer tous documents y afférents.

M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Philippe CASIN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 17-09-28-7**, **DCM N° 17-09-28-8** et **DCM N° 17-09-28-9**.

DCM N° 17-09-28-7 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Voix contre : 4 : M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel

LEBEAU, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.
Absents au moment du vote : 5 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Anne HOMMEL,
Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-8 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Voix contre : 4 : M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 5 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-9 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme

Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Voix contre : 4 : M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 5 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points **DCM N° 17-09-28-10** et **DCM N° 17-09-28-11** ensemble.

DCM N° 17-09-28-10 : Constatation de désaffectation et décision de déclassement de 85 places de stationnement du Parking Maud'huy - désaffectation et déclassement d'emprises de voirie :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015, la Ville de Metz a décidé de céder, après acquisition des terrains à l'EPFL, à la société HABITER et au groupe RIZZON, ou, avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, les charges foncières de la ZAC Bon Secours pour des surfaces comprises entre 31 500 m² de Surface de Plancher et 32 500 m² de Surface de Plancher et ce, pour un prix global de 12 500 000 € HT, incluant le prix de vente de 85 emplacements de stationnement du parking Maud'huy.

Le parking Maud'huy faisant partie du domaine public communal, la cession d'emplacements suppose qu'il soit préalablement constaté leur désaffectation et décidé de leur déclassement.

Par ailleurs, ce projet de cession nécessite la désaffectation et le déclassement préalables d'emprises de voirie relevant du domaine public communal d'une superficie globale d'environ 56 m².

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONSTATER LA DESAFFECTATION** d'une partie du niveau -3 du parking Maud'Huy, correspondant à 85 places de stationnement, identifiée sur un plan dudit niveau et dûment constatée par huissier.

- **DE DECLASSER** les volumes immobiliers correspondant aux 85 emplacements de stationnement du parking Maud'huy.
- **DE DESAFFECTER** et **DE DECLASSER** des emprises de voirie, d'une surface globale d'environ 56 m², situées rue Charles Abel et à l'angle de la place Philippe de Vigneulles et de la rue de Verdun.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler tous les détails de cette procédure et à signer tout document y afférent.

DCM N° 17-09-28-11 : Cession Ville de Metz à la SCCV COEUR IMPERIAL (HABITER PROMOTION) et à la SCCV LE GOUVERNEUR (CLAUDE RIZZON PROMOTION) - ZAC de Bon Secours - Modification des conditions de cession :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015, la Ville de Metz a décidé de céder, après acquisition des terrains à l'EPFL, à la société HABITER et au groupe RIZZON, ou, avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, les charges foncières de la ZAC Bon Secours pour des surfaces comprises entre 31 500 m² de SP et 32 500 m² de SP et ce, pour un prix global de 12 500 000 € HT, incluant le prix de vente de 85 emplacements de stationnement du parking Maud'huy.

Les différents permis de construire délivrés et purgés de tout recours totalisent des droits à construire représentant une surface de plancher globale de 30 427 m², soit une diminution de 1 309 m² par rapport aux compromis de vente (31 736 m²), qui résulte de la limitation de la hauteur des constructions imposée par l'Architecte des Bâtiments de France, des contraintes techniques imposées par le site et des concertations avec la population.

Cette réduction de la surface plancher génère un ajustement de prix, fixé désormais à 11 680 471 € HT.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER**, après acquisition des terrains à l'EPFL, aux sociétés COEUR IMPERIAL (HABITER PROMOTION) et LE GOUVERNEUR (CLAUDE RIZZON PROMOTION), les charges foncières de la ZAC de Bon Secours pour une surface de 30 427 m² de Surface de Plancher.
- **D'AJUSTER**, suite à l'obtention des permis de construire, les conditions financières de la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015 et de réaliser cette transaction foncière moyennant le prix global de 11 680 471 € Hors Taxes, incluant 85 emplacements du parking Maud'huy, montant payable, pour la vente de chaque îlot, en tout ou partie comptant au jour de la signature de l'acte authentique et/ou à terme et au plus tard au démarrage des travaux de chaque îlot, de la manière suivante :

ILOT	ACQUEREURS	Prix
Ilot C	SCCV COEUR IMPERIAL	1 883 300 € HT
Ilot B2	SCCV COEUR IMPERIAL	1 433 708 € HT
Ilot A2	SCCV LE GOUVERNEUR	3 041 442 € HT

Ilot D2	SCCV COEUR IMPERIAL	392 283 € HT
Ilot D1	SCCV COEUR IMPERIAL	1 315 705 € HT
85 places de stationnement Maud'huy	SCCV COEUR IMPERIAL	1 275 000 € HT
Ilot B1	SCCV COEUR IMPERIAL	1 027 845 € HT
Ilot A1	SCCV COEUR IMPERIAL	1 311 188 € HT
Total		11 680 471 € HT

- **D'ENCAISSER** cette recette sur le budget annexe des zones.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents et notamment les modalités de paiement du prix comptant et/ou à terme.

M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU.

M. le Maire fait une suspension de séance, demandée par Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Suspension de la séance à 20h06.

Reprise de la séance à 20h12.

Étaient présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jérémy ALDRIN et Mme Françoise GROLET demandent le report du point **DCM N° 17-09-28-10.**

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Refusé à la majorité.

Voix pour : 13 : M. Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 29 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Raphaël PITTI.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 17-09-28-10** et **DCM N° 17-09-28-11**.

DCM N° 17-09-28-10 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 29 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 13 : M. Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M.

Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-11 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 29 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 17-09-28-12 : Acquisition des terrains EPFL situés dans l'ancienne ZAD de Metz Sud et dans la zone de Vallières :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Depuis le début des années 1980, la Ville de Metz a souhaité constituer des réserves foncières sur différents secteurs de la commune et a sollicité le concours de l'EPFL pour l'acquisition d'emprises dans le cadre de diverses opérations d'aménagement et d'urbanisation programmées notamment sur l'ancienne "ZAD" de Metz Sud et la zone de Vallières.

La convention de maîtrise foncière opérationnelle du 20 novembre 2015 clarifie les conditions d'achèvement des portages réalisés par l'EPFL et organise les modalités de cession correspondantes. La Ville de Metz a pris l'engagement de racheter les immeubles acquis à l'issue de leur période respective de portage, soit au plus tard le 31 décembre 2017 pour les terrains situés dans les zones précitées.

Par délibération du 24 septembre 2015, la Ville de Metz a procédé à l'acquisition de terrains EPFL situés dans différents secteurs de la Ville de Metz et représentant une emprise foncière de 8 ha 54 a 80 ca.

Les terrains bâtis et non-bâtis restants représentent une superficie de 26 ha 56 a 47 ca, soit :

- "ZAD" de Metz-Sud : 14 ha 20 a 70 ca.
- zone de Vallières : 12 ha 35 a 77 ca.

L'EPFL propose à la Ville de Metz la cession de ces biens au prix de revient prévisionnel de 1 853 192,05 € HT (2 005 011,74 € TTC) soit un montant global TTC de 2 060 607,50 € (intérêts compris de 55 595,76 €), payable comme suit :

- règlement du montant de la TVA, soit 151 819,69 €, dans les 2 mois suivant la signature de l'acte authentique de vente ;
- règlement du montant HT en 5 annuités, la première au plus tard le 31 décembre 2018, la dernière au plus tard le 31 décembre 2022 :
 - 374 344,79 € le 31 décembre 2018.
 - 378 051,18 € le 31 décembre 2019.
 - 381 757,56 € le 31 décembre 2020.
 - 385 463,95 € le 31 décembre 2021.
 - 389 170,33 € le 31 décembre 2022.

Il est donc proposé d'acquérir ces biens au prix de revient prévisionnel sus-indiqué.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) – rue Robert Blum à PONT-A-MOUSSON les terrains listés en annexe situés dans l'ancienne "ZAD" de Metz-Sud et dans la zone de Vallières représentant une superficie totale de 26 ha 56 a 47 ca, soit :
 - "ZAD" de Metz-Sud : 14 ha 20 a 70 ca.
 - zone de Vallières : 12 ha 35 a 77 ca.
- **DE REALISER** cette transaction immobilière moyennant le prix de revient prévisionnel de 1 853 192,05 € HT (2 005 011,74 € TTC), soit un montant global de 2 060 607,50 € TTC (intérêts compris de 55 595,76 €), payable comme suit :

- règlement du montant de la TVA, soit 151 819,69 €, dans les 2 mois suivant la signature de l'acte authentique de vente ;
- règlement du montant HT en 5 annuités, la première au plus tard le 31 décembre 2018, la dernière au plus tard le 31 décembre 2022 :
 - 374 344,79 € le 31 décembre 2018,
 - 378 051,18 € le 31 décembre 2019,
 - 381 757,56 € le 31 décembre 2020,
 - 385 463,95 € le 31 décembre 2021,
 - 389 170,33 € le 31 décembre 2022.
- **DE FINANCER** ces acquisitions sur le budget des exercices concernés.
- **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 16 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Raphaël PITTI, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-13 : Avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle du 04 février 2016 - Metz Métropole - Ville de Metz et EPFL :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

La convention de maîtrise foncière opérationnelle du 4 février 2016 définit les engagements et obligations pris par la Ville de Metz et l'EPFL dans le cadre de l'acquisition de foncier non productif sur l'ensemble immobilier de l'usine SMAE en vue de l'installation de nouvelles entreprises.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle a prévu notamment le transfert à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE). Le développement économique, à savoir la création, l'aménagement, la gestion (commercialisation, promotion économique, prospection et actes divers) d'une zone d'activités économiques, relève des nouvelles compétences acquises par Metz Métropole en lieu et place des communes. La zone Actipôle-Petite Voëvre fait partie des zones d'activités économiques concernées par le transfert.

Les emprises de foncier de 80 022 m² acquises par l'EPFL sur le site de la SMAE Metz Borny font partie intégrante de cette zone, ce qui conduit Metz Métropole à se substituer à la Ville de Metz pour les engagements et obligations pris dans le cadre de la convention de maîtrise foncière du 4 février 2016. Ce transfert doit faire l'objet d'un avenant.

Dans le cadre de ce projet d'avenant, Metz Métropole s'engage à autoriser la cession à la Ville de Metz d'un tènement foncier d'environ 6000 m² à l'euro symbolique, la Ville de Metz prenant l'engagement d'acquérir cette emprise sur l'EPFL au plus tard le 30 juin 2021. Ce terrain sera destiné à l'aménagement d'une fourrière municipale, équipement public d'intérêt général.

Il est donc proposé de signer cet avenant n° 1 suivant les conditions précitées, les autres dispositions de la convention du 4 février 2016 continuant à obliger les parties dans la mesure où elles ne sont ni modifiées, ni abrogées.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n° 1 ci-joint à la convention de maîtrise foncière opérationnelle du 4 février 2016 entre la Communauté d'Agglomération Metz-Métropole et la Ville de Metz d'une part et l'EPFL d'autre part.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser et signer cet avenant et tous documents y afférents.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès

MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Raphaël PITTI, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-14 : TCRM BLIDA : Approbation de la modification des statuts, de l'augmentation du capital social et de la modification de la répartition du capital social de la SAEML METZ TECHNOPOLE :

M. JEAN, Rapporteur, expose :

Depuis 2015, la Ville de Metz et Metz Métropole portent sur le site de TCRM-BLIDA un projet ambitieux qui se concrétise par l'activité de ce lieu de création et d'innovation artistique et technologique.

L'obtention du statut de "bâtiment totem" LORnTECH, au sein du label Métropole French Tech, mais aussi le succès de l'ensemble des manifestations qui s'y tiennent, sont des reconnaissances tangibles du caractère phare de ce site et de la qualité de l'activité qui s'y déroule.

La Région Grand Est, étroitement associée au développement de l'ensemble des activités, a reconnu le caractère incontournable de ce dossier tant sur le plan artistique qu'économique, et a souhaité s'y associer au niveau des structures de portage, par une augmentation de sa participation dans la SAEML METZ TECHNOPOLE à hauteur de 1,7M€.

Aussi, les dispositions qui avaient été retenues concernant la SAEML Metz Technopole, telles qu'elles avaient été approuvées par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016,

doivent être adaptées à l'arrivée de ce nouveau partenaire et globalement à l'évolution du dossier qui prend actuellement un caractère pleinement opérationnel.

Ces dispositions, approuvées le 31 mars 2016, étaient alors motivées par le projet création d'une filiale, sous forme d'une société par actions simplifiée (SAS), dédiée au développement du site TCRM BLIDA.

Pour mémoire, ce site représente un investissement de 12,5M€ dont le financement sera porté par la SAS dédiée à ce projet.

Suite à la délibération du 31 mars 2016, seule la constitution de la SAS BLIDA a été réalisée (création au 1^{er} janvier 2017 avec un capital social initial de 250 000 € détenu à 60 % par la SAEML METZ TECHNOPOLE) ainsi que la prolongation du bail emphytéotique pour le CESCO.

Les autres points approuvés par le Conseil Municipal du 31 mars 2016, portant sur l'augmentation de capital, la modification de sa composition et la révision des statuts de la SAEML METZ TECHNOPOLE n'ont pas été accomplis.

Ainsi, sans que la finalité du projet d'augmentation de capital social, de sa composition et de révision des statuts, ni que le montant de la participation de la Ville dans ce projet (500 000 €), tels que rappelés ci-dessous et initialement approuvés par délibération du 31 mars 2016, ne soient remis en cause, le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit se prononcer sur une modification du projet d'augmentation de capital social, de sa composition et de révision des statuts de la SAEML METZ TECHNOPOLE. Pour ce faire, il est nécessaire à ce jour de rapporter les délibérés afférents à ces points sur lesquels le Conseil Municipal s'était prononcé le 31 mars 2016 et de se prononcer sur le projet modifié.

Le Conseil Municipal est compétent également pour donner pouvoir à un de ses représentants, membre du Conseil d'Administration de la SAEML, pour voter ces projets de résolutions, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de ladite société, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à cet effet.

1. Augmentation de capital de la SAEML METZ TECHNOPOLE

La délibération du 31 mars 2016 avait approuvé une augmentation de capital de la SAEML TECHNOPOLE pour une valeur de 1,5M€ par émission de nouvelles actions et une augmentation du capital social de la SAS BLIDA à hauteur de 2,5M€, par apport notamment de 1,5M€ par la société mère (la SAEML METZ TECHNOPOLE) et par la souscription de 1M€ par les autres actionnaires de la SAS (la CDC, la CELCA et la BPALC). Ce projet est rapporté, suite à une modification dans son montage.

Par suite à l'intégration de la REGION GRAND EST dans le projet d'augmentation de capital de la SAEML METZ TECHNOPOLE, il est proposé, à présent, d'approuver une augmentation de capital de ladite SAEML pour un montant total de 3,3M€, réalisée en deux phases.

Cette augmentation de capital aura pour conséquence de revoir la composition du capital social de la SAEML et permettra de financer, pour partie sur les fonds propres de la SAS BLIDA, le projet de développement du site TCRM BLIDA.

Les deux phases de cette augmentation de capital sont les suivantes:

- Phase A : Abondement du capital social de la SAEML METZ TECHNOPOLE par incorporation directe de 83 214,22 € prélevés sur le compte "Autres réserves" des fonds propres de ladite société. Cet abondement est réalisé dans l'objectif de porter chacune des 17 500 actions à une valeur nominale de 20 € (contre 15,24 € à ce jour, sous effet de la conversion du franc), le montant du capital social de la SAEML sera alors de 350 000 € au terme de cette phase. En conséquence, le montant de capital social détenu par la Ville sera de 86 480€, sans effet sur son taux de représentation au sein de l'actionnariat;

- Phase B : Augmentation du capital social en numéraire de 3,3M€, soit 165 000 actions nouvelles.

Dans un premier temps, l'augmentation du capital social est effectuée en numéraire par les actionnaires pour un montant de 2,8M€, soit 140 000 actions nouvelles.

En renouvellement de l'engagement de la Ville pris par la délibération du Conseil Municipal du 31 décembre 2016, il est proposé de souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 500 000 € (soit 25 000 actions nouvelles compte-tenu de l'émission réalisée au pair). A l'issue de cette présente phase, la Ville détiendrait 586 480 € de capital social de la SAEML METZ TECHNOPOLE, soit 18,61 % de l'actionnariat.

A cette campagne de souscription de capital, la REGION GRAND EST entendrait acquérir 1,7M€ d'actions nouvelles. La participation de la REGION serait, au final, de 1 709 000 € dans l'actionnariat de la SAEML TECHNOPOLE.

METZ METROPOLE se porterait acquéreur de 500 000 € d'actions nouvelles, soit une participation totale de 684 520 € à l'actionnariat de ladite société.

5 000 actions seraient ouvertes à souscription par d'autres acquéreurs intéressés.

Dans un second temps, l'augmentation du capital social est complétée pour un montant de 500 000 € avec intégration de deux nouveaux actionnaires : la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardennes et la Banque Populaire d'Alsace Lorraine, actionnaires également de la SAS BLIDA. Cette phase d'augmentation du capital d'une valeur totale de 500 000 € maximum serait réalisée avec suppression du droit préférentiel. Chacun des deux investisseurs souscriraient 50 % des actions nouvelles émises (soit 12 500 actions nouvelles chacun).

A l'issue de ces phases, l'augmentation de capital serait de 3 383 214,22 € maximum, dont 3,3M€ par émission d'actions nouvelles. La date de clôture des souscriptions étant prévue au 31 décembre 2017, le capital social de la SAEML METZ TECHNOPOLE serait de 3,65M€ maximum à l'issue. Le poids de la Ville de METZ serait alors de 16,07 % minimum, contre 24,71 % à ce jour. La participation des Collectivités publiques, qui ne peut être inférieure à 50 % ni supérieure à 85 %, pourrait être de 81,64 %.

L'abondement des fonds propres de la SAEML sont dédiés à la SAS BLIDA pour le portage du projet susmentionné.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'augmentation de capital et de modification de sa composition suivant les modalités susmentionnées et dont le détail des projections est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du Commerce, il est obligatoire de présenter un point à l'Assemblée Générale sur l'ouverture du capital social de la SAEML TECHNOPOLE à ses salariés, en raison de la délégation donnée au Conseil d'Administration sur ces souscriptions. Toutefois, il est proposé de rejeter cette proposition.

Aussi, il est proposé que le Conseil d'Administration de la SEM puisse limiter l'augmentation de capital aux souscriptions recueillies, à condition que celles-ci atteignent plus des trois quarts (75 %) de l'augmentation de capital proposée.

Il est proposé de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation de capital de la SAEML suivant les modalités susmentionnées et pour la modification corrélative des statuts, sous réserve de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Ce pouvoir est donné pour 18 mois, conformément à la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal sera informé de la composition exacte du capital social à l'issue de la période de souscription prévue au 31 décembre 2017.

2. Modifications statutaires de la SAEML METZ TECHNOPOLE

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil Municipal avait approuvé une modification de l'objet social de la SAEML, toutefois comme rappelé, cette modification n'a pas été opérée.

Ainsi, il est proposé que les statuts fassent l'objet d'une révision non seulement en raison de l'augmentation du capital social et de la modification de sa composition, entraînant notamment des effets sur la représentativité de ses actionnaires, mais aussi en raison de la nécessité d'assurer une meilleure reconnaissance de la SAEML METZ TECHNOPOLE dans son identité et dans son objet.

Ainsi, le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur les projets de statuts modifiés annexés à la présente délibération. Pouvoir pourra être donné au Conseil d'Administration pour réviser les statuts suivant les dispositions votées. Les modifications apportées concernent les articles suivants:

- Article 2 : Objet de la SAEML METZ TECHNOPOLE : il est proposé d'étendre le périmètre d'activités de la société, initialement contraint à la zone du Technopôle, pour assurer le portage du projet TCRM BLIDA sis en dehors de ladite zone. Ainsi, la SAEML serait amenée à voir ses activités étendues sur le territoire de METZ METROPOLE, en cohérence avec son objet social et les actionnaires impliqués dans la SAEML. Ladite Société aurait pour objet le développement local à caractère d'intérêt général. Elle développerait et animerait les infrastructures à cet effet. Elle aurait notamment comme mission la gestion de Centres d'Affaires, Hôtels d'Entreprises et Pépinières d'Entreprises ainsi que de lieux de création, production et innovation culturelles et numériques.

- Article 13 : Composition du Conseil d'Administration : A ce jour, les statuts prévoient un nombre fixe de sièges au Conseil d'Administration (14 dont 9 pour les collectivités territoriales et leur groupement). La législation fixant un seuil minimal et maximal (3 à 18 administrateurs selon l'article L.225-17 du Code du Commerce), il est proposé pour plus de souplesse d'intégrer cette fourchette, les autres dispositions de l'article demeurant inchangées.

- Article 3 : Dénomination et autres articles y faisant référence: il est proposé que la dénomination sociale soit désormais METZ TECHNO'POLES pour souligner la pluralité des sites.

Pour mémoire et conformément à la délibération du 31 mars 2016, les crédits correspondants à l'augmentation de la participation au capital de la SAEML METZ TECHNOPOLE, future METZ TECHNO'POLES, sont inscrits au budget du présent exercice.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **RAPPORTE** la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016, en ce qu'elle prévoyait une augmentation de 500 000 euros de la part de la Ville de METZ, dans un montage qui a été aujourd'hui modifié, à l'exception des autres délibérés de ladite délibération.
- **PREND ACTE** de la nécessité pour la SAEML METZ TECHNOPOLE de procéder à une augmentation de son capital social et à une modification de sa composition.
- **DECIDE** d'augmenter de 500 000 euros la part de la Ville de METZ au capital de la SAEML METZ TECHNOPOLE dans les nouvelles conditions d'augmentation du capital de ladite société telles que décrites dans le rapport de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à l'augmentation de capital de la SAEML METZ TECHNOPOLE et à sa mise en œuvre.
- **APPROUVE** les modifications portant sur l'objet social, l'augmentation et la composition du capital social ainsi que celles portant sur les structures des organes dirigeants de la SAEML METZ TECHNOPOLE.
- **APPROUVE** le projet de statuts modifiés de la SAEML METZ TECHNOPOLE tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DESIGNE** Madame / Monsieur..... en qualité de titulaire et Madame / Monsieur en qualité de suppléant en l'application de l'article 26 des statuts de de la SAEML METZ TECHNOPOLE afin de représenter la Ville de Metz aux réunions des Assemblées Générales de ladite société.
- **AUTORISE** le représentant de la Ville de Metz à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à voter favorablement concernant les résolutions portant sur les points ayant fait l'objet de la présente délibération, à l'exception de celle relative à l'ouverture du capital aux salariés de la société.
- **PREND ACTE** du fait que la composition définitive du capital social de la SAEML METZ TECHNOPOLE à l'issue de l'opération d'augmentation de capital présentée dans le rapport lui sera soumise dès lors que cette dernière sera connue.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER :

- M. THIERRY JEAN EN TANT QUE TITULAIRE,

- M. GILBERT KRAUSENER EN TANT QUE SUPPLEANT,

POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU SEIN DES REUNIONS DES ASSEMBLEES GENERALES DE LA SAEML METZ TECHNOPOLE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan

TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Sébastien KOENIG, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Raphaël PITTI, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-15 : Programme Metz Ville amie des aînés 2017-2020 et partenariat avec l'association TCRM-BLIDA pour le projet "Super Seniors" :

Mme MIGAUD, Rapporteur, expose :

La Municipalité de METZ s'est donnée pour objectif de construire une ville pour tous. Dans ce cadre, répondre aux besoins des seniors d'aujourd'hui et de demain constitue une priorité.

Actuellement, un Messin sur cinq a plus de 60 ans et un peu plus de 9 000 de nos concitoyens ont plus de 75 ans. Dans les 10 prochaines années, la part des aînés dans notre population augmentera encore significativement. La question du vieillissement constitue donc un enjeu social, économique et culturel majeur.

Pour faire face à cette évolution, Metz est entrée dans le Réseau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des villes et communautés qui ont pour ambition de mieux répondre aux besoins des personnes âgées par la démarche "Villes amies des aînés".

Il s'agit de créer un environnement urbain participatif et accessible, susceptible de promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées.

Le projet "Metz Ville amie des aînés 2017-2020" s'est construit de partage de données issues de dispositifs menés par la collectivité : le Projet Social de Territoire 2016-2020 et la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé 2017-2020. Il s'est nourri d'intelligence collective, a associé des professionnels, des collectivités, des personnes âgées et bien entendu le Conseil des Seniors de Metz.

Le diagnostic urbain et participatif a permis de construire le programme d'actions "Metz Ville amie des aînés 2017-2020" qui constitue la feuille de route de la politique seniors.

Ce sont des actions concrètes pour bien vieillir à Metz organisées autour des huit thèmes préconisés par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Ce document, joint en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Par ailleurs, l'un des objectifs de ce programme ambitieux est de favoriser l'ouverture des seniors aux nouvelles technologies de la communication pour réduire la fracture numérique entre générations et faciliter leur accès à l'information et aux services.

Un projet innovant s'est construit avec l'association TCRM-BLIDA sur le site emblématique de création, de production et d'innovation dédié aux pratiques artistiques et aux industries numériques à Metz, qui souhaite s'ouvrir davantage au public, notamment aux seniors.

Le projet "Super Seniors" est né de cette ambition partagée. Il s'agit de proposer aux seniors messins une expérience de découverte du numérique (environnement d'un ordinateur PC, smartphone, tablette, navigateur, Internet, messagerie, sécurité et protection des données, jeux), aux réseaux sociaux, au traitement et gestion de l'image et aux démarches administratives en ligne.

Des sessions de cinq à dix séances seront proposées gratuitement. Chaque atelier pourra accueillir douze personnes. Quarante-cinq séances de deux heures seront mises en place à TCRM-BLIDA.

Le budget de ce projet est estimé à 13 000 €. Il est financé à hauteur de 2 500 € par la conférence des financeurs de la Moselle Label Vie. Une participation de 10 500 € est attendue de la Ville de Metz.

La convention de partenariat en annexe règle les modalités de l'intervention financière de la Ville au projet Super Seniors.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le programme Metz Ville amie des aînés 2017-2020.
- **D'APPROUVER** le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association TCRM-BLIDA pour le développement d'un programme numérique et d'information en direction des seniors messins.
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 10 500 € à l'association TCRM-BLIDA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Guy CAMBIANICA.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès

MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Raphaël PITTI, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-16 : Programme de préfiguration AGORA - Saison 2 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Le chantier de l'AGORA offre à ses visiteurs une première vision de l'originalité architecturale et de l'esthétisme de ce nouvel équipement communal situé au cœur du quartier de Metz Nord/Patrotte.

Une première série d'actions de préfiguration a déclenché une dynamique de projet et généré de riches échanges et dialogues.

Ceux-ci ont notamment nourri la réflexion, la genèse et l'écriture du futur projet d'établissement. Il est à présent proposé d'enclencher une seconde phase opérationnelle et participative qui débouchera sur l'ouverture au public de l'AGORA.

Le programme présenté est le fruit d'un travail d'équipe et d'une émulation collective. Il a pour objectif de poser des convergences entre les projets des équipements existants, d'accentuer le processus d'appropriation des différents publics appelés à fréquenter l'AGORA et d'esquisser certaines activités de l'établissement futur.

Cette seconde saison de préfiguration se décline en cinq volets :

1) Une manifestation totem "Les Tréteaux de l'AGORA" :

Une semaine événementielle pluridisciplinaire aura lieu du 9 au 14 octobre 2017 sur différents sites et espaces de Metz-Nord avec au programme :

- des spectacles vivants "jeune public" présentés en séances scolaires et familiales,
- du cinéma, avec une "décentralisation du Festival du film arabe de Fameck",
- du hip-hop avec le lancement du projet *Tempus 2*,
- de la convivialité grâce à la présence de l'association "Il était ... des fois" et de sa guinguette des jeux et jouets d'autrefois,
- des ateliers numériques proposés par l'association MDesign, en fil rouge.

2) Des résidences d'artistes :

Six résidences artistiques ont permis d'inviter sur le quartier de nouveaux acteurs culturels. Trois d'entre elles présenteront prochainement des temps forts. Tel est le cas de la compagnie Pardès Rimonim avec son travail autour de l'exil et l'immigration ou de la compagnie Roland Furieux avec ses travaux participatifs au sein des centres sociaux. La plasticienne Yanina Isuani proposera l'atelier *la Mercerie* destiné à créer un espace transposable au sein du futur équipement. Partage de savoir-faire et de différentes techniques, il sera l'occasion de tisser des liens comme autant de fils vers l'AGORA.

Le quartier de Metz Nord/Patrotte accueillera, en outre, de nouvelles résidences artistiques au sein de ses établissements scolaires du premier degré dans le cadre du dispositif communal d'éducation artistique (8^{ème} et 9^{ème} éditions).

3) Des ateliers et animations artistiques :

- *Tempus 2*, est un projet proposé par l'association Mixité permettant à des jeunes de 14 à 18 ans de vivre une aventure exceptionnelle, axée sur le partage et la découverte des métiers du spectacle en préfiguration des futurs ateliers hip-hop de l'AGORA.
- *Palissade-compte à rebours*, est une action imaginée avec les enseignants du Lycée Cassin et destinée à faire connaître l'AGORA à ses futurs usagers. Des bâches présenteront des travaux artistiques réalisés par les lycéens. Celles-ci habilleront la palissade du chantier à intervalles réguliers, comme un compte à rebours artistique, annonçant l'arrivée de l'équipement.
- *Les ateliers et animations de lecture publique*. Le réseau des BMM propose de multiples activités destinées à valoriser la lecture à travers des approches originales. La poésie sera notamment mise à l'honneur lors d'un rendez-vous multiculturel et participatif au centre social l'AMIS et une exposition des tableaux de Roger Brunet, un habitant du quartier, sera présentée à la bibliothèque de la Patrotte.

4) Des projets autour du numérique et du court métrage :

- *Quartier libre*, est un atelier d'éducation à l'image à l'initiative des centres sociaux et de l'association les Courtisans.
- *Chemins numériques*, est un projet porté par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) qui proposera en mars 2018, un parcours de découverte des multiples possibilités du numérique.
- *Les ateliers numériques de l'AGORA*. Les BMM proposent des *rendez-vous ludiques* pour jouer et découvrir entre amis ou en famille de nombreux jeux vidéo.

5) Des rendez-vous conviviaux et des partages cultivés :

- *La traversée des images*, sont des ateliers hebdomadaires à destination des lycéens menés par un intervenant spécialisé en collaboration avec les secteurs adolescents des

centres sociaux. Cet atelier portera sur le thème de l'image et de la représentation qu'ont les jeunes de l'AGORA.

- *Notre fonds Mangas*. Les BMM invitent le club Mangas du Lycée Cassin à co-construire le fonds Mangas de la future Médiathèque.
- *Un jardin dans les airs*. Le CACS Lacour en collaboration avec l'association Connaître et Protéger la Nature (CPN, les Coquelicots) et le centre l'AMIS, invitent les habitants à imaginer la terrasse verte de l'AGORA et ses jardins multiples.
- *Un chantier en visite*, propose différents temps de découverte du chantier de l'AGORA.

Ce riche programme de préfiguration se déclinera de la rentrée 2017 jusqu'à l'ouverture en 2018 de l'AGORA. Il rythmera la démarche de fusion associative, entreprise par les deux centres sociaux, actuellement accompagnée par la Ligue de l'Enseignement. Il permettra également de faire travailler ensemble les forces vives mobilisées et participera à la construction opérationnelle de l'équipe d'exploitation.

Trois subventions sont proposées pour un montant total de **16 750 €** afin de permettre la réalisation de certaines actions présentées selon la répartition prévue dans le tableau joint en annexe.

Les projets de programmations culturelles seront conduits en régie directe. Les résidences et actions d'éducation artistique sont intégrées au programme du Pôle Culture.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** trois subventions en soutien à la mise en œuvre d'actions de préfiguration dans le cadre du projet AGORA : 9 250 € au CACS Georges Lacour, 3 000 € à l'Association Mixité et 4 500 € à l'AFEV, soit un montant total de **16 750 €**.
 - **D'APPROUVER** la réalisation en régie directe de l'opération culturelle "Les Tréteaux de l'AGORA" et les conventions ou contrats avec les partenaires culturels mobilisés et les compagnies programmées.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et avenants portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marylin MOLINET, Mme Françoise FERRARO.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER,

Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Raphaël PITTI, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-17 : Programme Interreg V A - Grande Région : projet "NOE-NOAH". Aspects budgétaires :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Suite à la délibération du conseil municipal du 27 avril 2017, la Ville de Metz, en sa qualité de premier bénéficiaire du projet transfrontalier "NOE-NOAH", a déposé le 30 mai 2017 une demande de concours complète auprès des autorités de gestion du programme INTERREG V A Grande Région (2014-2020).

Cette demande de subvention FEDER déposée dans le cadre du deuxième appel à projet de ce programme transfrontalier, a reçu un avis favorable de recevabilité de la part du Secrétariat Conjoint en charge de l'instruction, en date du 14 juin 2017. Afin de compléter utilement la demande de concours, il est proposé au Conseil Municipal, de valider le programme définitif des actions prévues, le montant global des dépenses envisagées ainsi que le montant de la subvention FEDER sollicitée.

Le réseau définitif d'opérateurs mobilisés au sein du projet "NOE-NOAH", autour d'actions communes et partagées de reconnections écologiques participatives et citoyennes en Grande Région, regroupe quinze partenaires financiers, à savoir : le Centre Pompidou Metz (F) / TCRM Blida (F) / Metz Métropole (F) / le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (F) / le Saarlandmuseum (D) / la Hochschule Musik Saar (D) / la Biosphärenservat Pfälzerwald-Nordvogesen (D) / le Parc Naturel des Hautes Fagnes – Eifel (B) / Natagora Asbl (B) / la Province de Liège (B) / le Domaine de Palogne (B) / l'Université de Liège (B) / la Ville Verviers (B) / la Ville de Luxembourg (L) / la Ville de Differdange (L).

Neuf partenaires méthodologiques participeront également à ce projet transfrontalier : l'institut Européen d'Ecologie (F) / le Syndicat Mixte du Musée de la Mine (F) / Le Département de la Meurthe et Moselle - la Cité des Paysages (F) / l'université de Lorraine (F) / la Ville de Trêves (D) / le RLP-Naturpark Nordeifel e.V. (D) / le NRW-Naturpark Nordeifel e.V. (D) / le Service public de Wallonie (B) / l'Université du Luxembourg (L).

"NOE-NOAH", réseau de reconnections écologiques participatives et citoyennes en Grande Région a finalisé un programme triennal d'actions opérationnelles partagées.

Pour la ville de Metz, la mobilisation transversale interne de ses services (Mission développement durable et solidaire ; Service citoyenneté et démocratie participative ; Pôle parcs, jardins et espaces naturels et Pôle Culture) et externe (réseau QuattroPôle, collaborations transfrontalières nouvelles, réseaux professionnels sur la Grande Région, associations partenaires...) ont permis d'établir un programme aux formes multiples. Celui-ci se déclinera à travers des arches thématiques autour de l'éducation, de la citoyenneté, des nouvelles utopies écologiques, de la création et de l'innovation favorisant les dimensions sociales et participatives, avec la concrétisation :

- d'opérations socialement inclusives impliquant des publics "éloignés" ou "empêchés" (avec par exemple le développement de ferme urbaine au cœur d'un quartier prioritaire, la conception et réalisation d'un jardin partagé avec des personnes en situation d'exils...), favorisant l'apprentissage et l'insertion sociale,
- d'un programme commun d'actions participatives et sociales favorisant les nouvelles pratiques relatives à l'écologie, au climat et la santé (avec par exemple des opérations relatives aux jardins communautaires ou aux potagers urbains, des créations de "jardins archipels" et des sentiers botaniques urbains...), favorisant le rapprochement entre habitants et professionnels,
- de médiations et d'opérations de sensibilisation aux pratiques écoresponsables auprès des habitants des territoires mobilisés de la Grande Région (avec par exemple des projets de végétalisation des espaces publics, des formations aux techniques de gestion différenciée, des conférences citoyennes, de mises en œuvre locales de l'Agenda 21...),
- de temps forts largement fédérateurs et participatifs au sein des espaces naturels (avec par exemple des conférences participatives, des expositions citoyennes, des créations végétales associant les habitants, des spectacles interactifs...) de nos territoires communs, permettant notamment une valorisation des espaces naturels remarquables de la Grande Région (espaces verts urbains, étangs, zones en friches, canaux, zones agricoles, parcs naturels ...) à travers des rendez-vous "grand public" fédérateurs et populaires.

Pour mener à bien ce projet associant de nombreux partenaires transfrontaliers, la Ville de Metz entend présenter un montant global de dépenses de 1 385 000 € sur une période de 36 mois (de mars 2017 à février 2020) et pour lequel une subvention européenne est sollicitée à hauteur de 831 000 € (60 % maximum de cofinancement FEDER).

Enfin, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que plusieurs réponses, sous formes de compléments ou de précisions, ont été apportées suite à des demandes de l'autorité de gestion et des autorités partenaires au courant du mois de septembre. Le Comité de Sélection du Programme se prononcera sur l'approbation ou le rejet du projet "NOE-NOAH" en novembre 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VALIDER** la participation et l'engagement de la Ville de Metz en tant que premier bénéficiaire et chef de file du projet "NOE-NOAH" développé dans le cadre du programme INTERREG V A Grande Région (2014-2020), pour une dépense globale prévisionnelle sur fonds propres de 1 385 000 € sur une durée de trois ans (de mars 2017 à février 2020).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes procédures de marchés publics nécessaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents notamment contractuels se rapportant à cette affaire, à les exécuter et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre des crédits FEDER (programme INTERREG V A Grande Région) à hauteur de 831 000 €.
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions et cofinancements auxquels peut prétendre la Ville de Metz pour mener à bien le projet "NOE-NOAH".

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-18 : Résidences d'artistes dans les écoles - Saison 2017/2018 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Fortement engagée dans le développement de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Metz propose diverses actions favorisant l'accès à la culture pour tous dont le dispositif de résidences artistiques en établissements scolaires du premier degré. Ce projet est mené en collaboration étroite avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle et les principaux équipements culturels du territoire. La Ville bénéficie du soutien de la DRAC Grand Est depuis 2014.

Pour mémoire, il s'agit d'inviter des artistes à mener un travail de création et de recherche artistique in Situ au sein même de l'école et d'y associer les futurs citoyens au processus de création par le biais de l'expérimentation et de l'échange. L'objectif est de développer l'éveil culturel dès le plus jeune âge, permettant ainsi aux enfants de découvrir, par la rencontre directe et régulière avec les artistes, des disciplines artistiques tout en étant véritablement acteurs dans le processus de création artistique.

Au cours de la dernière saison, 17 équipes artistiques sont intervenues sur une période d'un semestre, dans 19 écoles, soit 11 quartiers différents. Elles ont réussi à associer au total plus de 550 élèves entre 4 et 11 ans, dans des domaines variés et croisés comme les arts numériques, la poésie, la musique, la danse, le théâtre et la marionnette.

Pour cette édition 2017/2018, la Ville de Metz a souhaité renforcer son engagement dans l'esprit affiché par le Ministère de la Culture voulant garantir à 100 % d'enfants une pratique artistique, et favoriser l'expression de nouveaux champs artistiques tels que les arts de la rue et l'art du clown.

Dans ce cadre, le comité de sélection composé des Élus municipaux chargés de la Culture et de l'Éducation, de représentants de la DSDEN Moselle et de la DRAC Grand Est, s'est réuni le 12 juin dernier et a retenu, sur 30 dossiers de candidature reçus, 18 projets identifiés comme pertinents, originaux et présentant une cohérence artistique et pédagogique.

La Cité musicale-Metz composée par Metz en Scènes et l'Orchestre national de Lorraine invitera également en résidence 2 équipes artistiques : la première avec le compositeur Zad Moultaqa autour de comptines, et la seconde, en partenariat avec le festival Le Livre à Metz, explorera les liens entre musique, dessin et littérature.

En tout, ce sont 20 résidences d'artistes qui infuseront dans autant d'écoles ancrées dans tous les quartiers de la Cité et permettront à plus de 600 enfants à la fois de pratiquer l'art, d'approfondir leur connaissance de l'art, de découvrir des lieux culturels et rencontrer des créateurs.

Aussi, il est proposé de verser des subventions à 18 associations culturelles pour un montant total de 109 200 euros dont la répartition est détaillée dans la motion ci-après et de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre. La DRAC Grand Est poursuit son soutien financier en 2017 à hauteur de 22 000 euros. Pour mémoire, la subvention obtenue s'élevait à 21 500 euros en 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions, dans le cadre de la saison 2017/2018 du dispositif des résidences d'artistes dans les écoles de Metz, pour un montant total de 109 200 euros aux associations culturelles suivantes :

- Assolatelier (pluridisciplinaire)	8 000 €
- Compagnie des 4 coins (théâtre)	8 000 €
- Compagnie Mirage (danse)	8 000 €
- Compagnie Viracocha-Bestioles (théâtre, danse et arts visuels)	8 000 €
- Blah Blah Blah Cie (musique)	7 000 €
- Compagnie 22 (théâtre)	7 000 €
- Compagnie Flex (clown)	7 000 €
- Compagnie Les Heures Paniques (théâtre et écriture)	7 000 €
- Compagnie Roland furieux (théâtre et musique)	7 000 €
- My Art (arts visuels)	7 000 €
- Octave Cowbell (artisanat d'art)	7 000 €
- Tata (arts visuels et scénographie)	7 000 €
- Faux Mouvement (arts visuels)	4 000 €
- Maîtrise de la Cathédrale (chant choral)	3 000 €
- Compagnie L'Escalier (poésie) - résidence de courte durée	4 000 €
- Compagnie des O (théâtre de rue et écriture) - résidence de courte durée	4 000 €
- Collectif L'Appart' et Choses (musique) - résidence de courte durée	3 500 €
- Compagnie Corps In Situ (danse) - résidence de courte durée	2 700 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire dont notamment toute convention d'objectifs et de moyens ou avenant avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et d'autoriser la perception de recettes.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Patrice NZIHOU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme

Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-19 : Fêtes de la Saint-Nicolas :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz proposera les festivités de la Saint-Nicolas les 2 et 3 décembre prochains dans l'esprit festif et fraternel des fêtes de fin d'année. Ce rendez-vous attendu des Messins et des visiteurs se déclinera selon les temps forts suivants :

- un marché artistique et solidaire sur la place de la Comédie avec des stands associatifs et animé par des manèges, des ateliers et des spectacles pour toute la famille,
- un défilé le 3 décembre,
- un grand spectacle en clôture.

Autour de place de la Comédie, cœur du village de la Saint-Nicolas, le marché gourmand de la place de Chambre et le Sentier des Lanternes à l'Hôtel du Département contribueront à proposer aux visiteurs une offre festive et de qualité.

Le village valorisera les actions que les nombreuses associations invitées mènent tout au long de l'année pour venir en aide aux personnes en difficulté. Ce sera l'occasion pour le public d'échanger avec les bénévoles autour de leurs activités solidaires. Des stands de restauration permettront également de se retrouver en famille et entre amis. Les plus jeunes profiteront des ateliers et d'un nouveau manège artistique étonnant. Enfin, l'action du goûter solidaire pour un groupe d'enfants, en présence de Saint-Nicolas, sera renouvelée en collaboration avec des associations caritatives.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

1/ soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2017, par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 12 800 euros ;

2/ solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 12 800 euros aux associations suivantes en vue de la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2017 :

Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	1 600 €
Famille Lorraine de Metz-Borny	1 600 €
Fédération Familles de France 57	1 600 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 600 €
Gwendolines	1 600 €
Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA)	1 600 €
La Renaissance de Devant-les-Ponts	1 600 €
Secours Catholique	1 600 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme Bérange THOMAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérange THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA,

M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-20 : Subvention à diverses associations dans le domaine de la mémoire :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif culturel local, la Ville de Metz souhaite apporter des moyens à des organismes dynamiques dans des domaines divers et variés tels que l'histoire. Leurs actions contribuent en effet à animer le territoire, à favoriser l'engagement et le bénévolat tout en soutenant un effort de mémoire transgénérationnelle.

Il est donc proposé de verser des subventions pour l'achat de drapeaux, pour un montant de 280 € à chacune des deux associations suivantes :

- Comité de Metz-Devant-Les-Ponts du Souvenir Français.
- Association de l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat de Lorraine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant global de 560 € aux associations suivantes pour l'achat de drapeaux :
 - Le Comité de Metz-Devant-Les-Ponts du Souvenir Français : 280 €,
 - L'Association de l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat de Lorraine : 280 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-21 : Convention triennale 2015-2017 avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN), avenant n°2 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Par décision du Conseil Municipal du 24 septembre 2015, il a été acté la signature d'une convention triennale de partenariat entre la Ville de Metz et l'ENS-architecture Nancy. Cette convention a pour objectif de valoriser le patrimoine architectural et urbain messin et de diffuser la culture architecturale contemporaine locale.

A cette fin, deux thématiques ont été retenues :

- le rayonnement culturel, la connaissance architecturale et urbaine de la cité au travers de la candidature de Metz au patrimoine mondial de l'Unesco,
- la médiation architecturale dans le cadre de projets de ville ou de territoire.

Chaque thème fait l'objet d'actions et de missions réalisées par l'ENS-architecture Nancy dans le cadre de son programme d'enseignement et de recherche.

Le projet phare de ce partenariat repose sur la volonté de faire connaître au plus grand nombre l'un des parcours les plus remarquables de l'architecture européenne du XVIII^{ème} siècle que fut Jacques-François Blondel et qui façonna son chef-d'œuvre à Metz, place d'Armes.

Pour ce faire, un premier moment fort se déroulera à Paris le 14 décembre 2017 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, avec la tenue d'un colloque dédié à l'architecte-théoricien. Des spécialistes (architectes, universitaires, chercheurs) français, européens et canadiens interviendront sur son œuvre et l'influence de son enseignement à travers l'Europe et outre-Atlantique. Une exposition présentant les réalisations de Blondel à Metz se tiendra au printemps 2018 également à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et préfigurera ainsi l'exposition messine qui accueillera les visiteurs à l'Arsenal du 13 avril au 13 juillet 2018. Des ateliers pédagogiques et ludiques, des animations, un cycle de conférences ponctueront l'événement. A cette occasion, des petites maquettes en bois présentant l'évolution du projet de Blondel autour de la cathédrale seront réalisées par les élèves architectes de l'ENS-architecture Nancy.

Par ailleurs, l'ENS-architecture Nancy, a rédigé le contenu et produit l'iconographie de quatre ouvrages consacrés à des architectes contemporains ayant construit à Metz. Il s'agit de Jean Dubuisson, Georges-Henri Pingusson, Roger-Henri Expert et Rudy Ricciotti.

La convention prévoyait une participation financière de la Ville de Metz d'un montant total de 118 000 € dont 12 500 € au titre de l'année 2015.

Par Décision du Conseil Municipal du 26 septembre 2016, il a été acté l'avenant n°1 à la convention de mandat qui fixe la nature des missions confiées à l'ENS-architecture Nancy ainsi que la participation financière de la Ville au titre de l'année 2016 d'un montant de 85 000 € (pour un montant total de la convention revu à hauteur de 115 500 €).

Il convient aujourd'hui, par avenant n°2, de dresser un bilan des actions réalisées par l'ENS-architecture et de définir celles qui seront finalisées au cours de l'année ainsi que la participation financière de la Ville de Metz, qui sera de 5 000 € nets, au titre de l'année 2017 (pour un montant total de la convention minoré à hauteur de 101 000 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention triennale de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy précisant les missions qui lui sont confiées et fixant la participation financière de la Ville de Metz au titre de l'année 2017.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à finaliser la conclusion de cet avenant et à signer tout document se rapportant à celui-ci.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à exécuter les clauses de l'avenant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

Intervention de : Mme Bérange THOMAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-22 : Dénomination d'espace public :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Monsieur Jérôme SAVARY (1962-2016) a effectué toute sa carrière au sein de la Renaissance Sportive de Magny. Enfant du quartier, il s'est fortement impliqué dans la vie du club de football, tout d'abord en qualité de joueur puis d'éducateur et de directeur technique. Son nom est indissociable de la Renaissance Sportive.

Ainsi, afin d'honorer sa mémoire, il est proposé de rebaptiser le Stade du Plateau de Magny : Stade du Plateau-Jérôme SAVARY.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DENOMMER** l'actuel stade du Plateau situé à Metz-Magny à l'angle des rues Martin Champ et des Trois bans : Stade du Plateau-Jérôme SAVARY.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-23 : Accompagnement des clubs sportifs par la Ville de Metz :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 750 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle du week-end « Sentez-vous Sport » qui aura lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 à la Plaine Dezavelle, sur le Plan d'Eau et au Complexe Saint Symphorien. A l'occasion de ces 2 jours, plus d'une cinquantaine de disciplines sportives seront proposées à un public attendu très nombreux (1 750 €).
- La 25^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 2 décembre prochain.

Cette manifestation organisée par l'Association Familiale de Metz Borny aura pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel messin, la découverte de la ville, de ses marchés de Noël et de ses illuminations. L'édition 2017 prévoit d'accueillir plus de 8 000 marcheurs venus de toute la grande région, mais également des pays limitrophes comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Le parcours sera conçu pour être accessible à tous, avec un départ prévu de 14 heures à 20 heures du Complexe Sportif Saint Symphorien (1 000 €).

De plus, en complément des subventions accordées au Conseil Municipal du 6 juillet dernier dans le cadre du dispositif d'aide au démarrage mis en place par la Ville depuis cinq ans et visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison. Il est proposé d'accorder au bénéfice du Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny pour la section ESAP (Ecole des Sports et des Activités Physiques et Sportives) l'attribution d'une aide financière de 6 588 €, représentant 18 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville pour la saison sportive 2016-2017. Le montant final de la subvention allouée au titre de la saison 2017-2018 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 9 338 €**

Financement de manifestations sportives

- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle 1 750 €
(« Sentez-vous Sport » qui aura lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017).
- Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €
(25^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 2 décembre 2017).

Aide au démarrage pour la saison 2017/2018

- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny 6 588 €
(pour la section Ecole des Sports et des Activités Physiques et Sportives)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise

FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-24 : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz :

M. TRON, Rapporteur, expose :

Créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure régulièrement (depuis 2011) dans le Top 10 français selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale. A l'issue de la saison 2016/2017, le Centre de Formation s'est classé 6^{ème}. Seuls l'Olympique Lyon, l'AS Monaco et l'AJ Auxerre sont dans la même situation et cette continuité constitue une grande source de satisfaction.

Ce classement tient compte de différents paramètres comme, le nombre de contrats de footballeurs professionnels signés par les joueurs formés au club, âgés de moins de 25 ans et évoluant dans un des 10 premiers pays au classement de l'UEFA, le nombre de matchs joués par des joueurs issus du centre de formation avec l'équipe professionnelle du club, au cours de la saison écoulée. Mais aussi, le nombre de participations à des rencontres officielles des équipes nationales françaises, par des joueurs en formation au cours de la saison écoulée, le nombre de diplômes scolaires ou universitaires obtenus par des joueurs en formation et la qualification et l'ancienneté des éducateurs et formateurs du Centre.

La qualité du travail effectué par le Centre de formation a permis l'obtention de titres majeurs au niveau collectif comme la victoire de la Coupe Gambardella en 1981, 2001 et 2010, de la Coupe Nationale des Benjamins en 2007 et 2008. Les titres de Champion de France de National 2 et CFA 2 en 1997 et 2010, du Championnat de France U19 en 2001 et de Champion de France U17 en 2007.

Le Centre a également révélé de nombreux joueurs qui à titre individuel ont marqué l'histoire du club (Michel Ettore, Sylvain Kastendeuch, Philippe Hinschberger, Philippe Gaillot, Carmelo Micciche, Cyril Serredszum, Sylvain Marchal, Stéphane Borbiconi, Franck Signorino, Franck Béria, Ludovic Obraniak, Papiss Cissé, Rudy Gestede, Kalidou Koulibaly, Sadio Mané, sans oublier bien sûr Robert Pirès, Manu Adebayor, Miralem Pjanic, ou Diafra Sakho).

La formation est la structure d'accès au football de haut-niveau par excellence. L'objectif est de préparer les jeunes joueurs et joueuses à toutes les exigences du football professionnel. La politique de formation du FC Metz est ainsi fondée sur six principes essentiels :

- Permettre aux jeunes joueuses et joueurs en formation de suivre une scolarité classique dans des établissements scolaires publics aux côtés d'élèves non sportifs, et stimuler leur ouverture d'esprit,
- Garder confiance en leur laissant le temps de se développer,
- Accompagner les jeunes pour en faire des sportifs accomplis et des adultes responsables,
- Mettre une équipe d'encadrement sportif, éducatif, scolaire, médical au service de chaque stagiaire, afin de les guider, les stimuler et les accompagner dans leur développement et leur épanouissement personnel,
- Travailler en étroite relation avec les parents pour le développement et la progression de leur enfant,
- Donner toutes les clefs de la réussite aux joueuses et joueurs qui parviendront à intégrer le football professionnel, mais également à celles et ceux qui poursuivront leur carrière en-dehors du football professionnel.

Pour offrir aux stagiaires des conditions de travail optimales, l'Association FC Metz met à leur disposition de nombreuses infrastructures modernes, allant de la structure d'hébergement (le centre dispose de 56 lits et accueille en permanence une quarantaine de jeunes joueurs âgés de 15 à 19 ans), en passant par l'espace de restauration, la salle de musculation, le cabinet médical ainsi qu'un véritable espace pédagogique (composé de salles d'études, d'une bibliothèque, d'une salle vidéo et de salles de conférences).

Plus couramment appelé "Plaine de Jeux", le Centre Technique de la Plaine Saint Symphorien est un vaste complexe d'entraînement mis à disposition des jeunes stagiaires. Il est constitué de plusieurs vestiaires, d'un "club-house" et de nombreuses pelouses ainsi que d'un terrain synthétique pour accueillir tous les entraînements des équipes de jeunes.

Conformément aux attentes de la Ville, l'Association souhaite au terme de leur formation, pouvoir intégrer le plus grand nombre de stagiaires dans le groupe professionnel. De nombreux joueurs formés au club et âgés de moins de 25 ans ont signé un contrat de footballeur professionnel dans un club évoluant en Ligue 1 ou Ligue 2 d'un des pays figurant parmi les 10 premiers au classement établi par l'UEFA. Seuls Lyon, Monaco, Paris et Rennes nous devancent dans ce domaine.

Ainsi, si la performance sportive et la progression individuelle de chacun sont naturellement au cœur du processus de formation, l'Association porte également une très grande attention au développement intellectuel et social des joueurs à travers un système de scolarisation approprié. Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le Collège Arsenal, le Lycée Louis de Cormontaigne, le Lycée Robert Schuman, le Lycée Anne de Méjanès et le Lycée des métiers et de l'hôtellerie Raymond Mondon.

Par ailleurs, le Centre de Formation anime quotidiennement une structure d'accompagnement scolaire, encadrée par une équipe d'intervenants pédagogiques qualifiés et expérimentés. Des séances d'aide aux devoirs sont intégrées quotidiennement dans l'emploi du temps des jeunes en préformation et en formation.

Avec plus de 93 % de réussite aux épreuves du baccalauréat au cours des 15 dernières saisons, les résultats sont à la hauteur des engagements de l'Association FC Metz.

L'Association s'efforce de développer sa section féminine en mettant en place un véritable parcours de formation pour les jeunes joueuses afin de leur permettre d'accéder vers le haut niveau en intégrant l'équipe première féminine. Grâce aux sections sportives du Collège Arsenal et du Lycée Cormontaigne, il sera offert aux meilleures joueuses régionales la possibilité de mener en parallèle un double projet scolaire et sportif.

Le FC Metz consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail à l'international avec la Chine, le Canada ou la Corée du Sud et a conduit à la création officielle en 2013 de FC Metz International Football Academy (MIFA). Cette structure placée sous la responsabilité du Centre de Formation du FC Metz a pour objectif de permettre à des jeunes footballeurs ou à des éducateurs originaires du monde entier de pouvoir accéder à une structure de formation de haut-niveau et profiter du savoir-faire et de l'expérience acquise par notre club dans ce domaine. Ce brassage très enrichissant va également permettre aux éducateurs de transmettre leur expérience, tout en perfectionnant leurs connaissances en matière de formation.

Enfin, l'Association FC Metz représente un acteur essentiel de l'animation sportive de la cité, notamment grâce à son implication dans l'organisation d'événements sportifs d'ampleur comme le tournoi international de football, dénommé « la Graouilly-Cup » qui s'est déroulé les 3 et 4 juin 2017 à Metz. A cette occasion, 64 équipes de la catégorie U12 se sont rencontrées et de nombreuses animations se sont déroulées tout au long de ce festival associant tous les clubs de football amateurs messins. Cet événement concrétise ainsi le travail entrepris par l'Association FC Metz avec l'ensemble des clubs amateurs tout au long de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Football Club de Metz en lui accordant une subvention d'un montant de 550 000 €.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,
- du Centre de Préformation et en particulier le soutien apporté aux sections sportives de l'agglomération messine,
- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 550 000 € au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2017-2018. Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 275 000 € à la signature de la convention par les deux parties, puis un solde de 275 000 € attribué au cours du dernier trimestre 2017.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les modalités de versement de cette subvention, ainsi que ses avenants éventuels et tout autre document se rapportant à cette subvention.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme Christine SINGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-25 : Subventions aux associations socioéducatives :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1. Aide au transport des enfants des écoles vers les lieux d'accueil des mercredis après-midi

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, la Ville de Metz, soucieuse de maintenir la continuité de la prise en charge des enfants le mercredi après la classe à partir de 12h, a soutenu les associations organisatrices d'accueils de loisirs les mercredis après-midi.

Cette aide se traduit par un concours financier qui contribue aux charges engendrées par le transport des enfants en bus ou à pied depuis la sortie des écoles vers les lieux d'accueil.

Pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2017, les associations ont transporté en moyenne plus de 350 enfants par mercredi (hors vacances scolaires) dans l'ensemble des quartiers messins.

Il est proposé de reconduire le dispositif pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2017. Pour cette période, la dépense totale des subventions s'élève à **21 000 €**.

2. Subventions pour projet

FabLab MDesign

Créée en 2004 l'association FabLab MDesign a pour but de valoriser les initiatives écocitoyennes au travers de son atelier de fabrication numérique partagé. Ses partenaires se composent d'établissements scolaires et universitaires, d'associations sportives, culturelles et socio-culturelles, d'acteurs économiques, d'entreprises, d'institutions et de collectivités locales. Depuis octobre 2014, FabLab MDesign anime les premiers "Repair cafés" en Lorraine. Ils permettent à tout en chacun d'apporter ses appareils cassés ou touchés par l'obsolescence programmée pour apprendre à les réparer. L'association a également su montrer sa capacité à fédérer un public varié au travers d'actions telle que le « Festival des Makers" qui a réuni en 2016 et 2017, à TCRM-Blida, les passionnés de la fabrication ainsi que les FabLabs de la Grande Région autour d'un évènement populaire dédié à la créativité et à l'innovation technologique.

Partant du constat que 60 % des métiers du numérique qui se pratiqueront au cours des 20 prochaines années n'existent pas encore du fait de l'évolution rapide des outils, l'association propose d'accompagner le jeune public dans ce changement. Des ateliers de partage des savoir-faire et des techniques ainsi que des formations aux outils numériques (imprimante 3 D, fraiseuse numérique, éco fabrication...) permettront l'élaboration de projets innovants. Le FabLab MDdesign mettra en lien les jeunes avec des professionnels du numérique. La transmission des savoir-faire et l'implication des intervenants pourront engendrer de nouvelles passions notamment chez les jeunes habituellement laissés à l'écart des nouvelles technologies.

Afin de soutenir cette action, il est proposé une subvention de **3 000** euros sur un budget global de 12 100 euros.

Bout d'Essais

Projet d'ateliers photo :

L'association Bout d'Essais a proposé une activité photo lors de l'Animation Estivale sur le site de TCRM Blida où elle est installée. Les participants se sont montrés intéressés à pouvoir continuer l'activité tout au long de l'année. L'association organisera donc des ateliers les mercredis après-midi et des stages pendant les vacances scolaires à compter du mois d'octobre 2017. Le jeune public y abordera l'apprentissage de la photographie de manière décalée, la découverte de multiples techniques ainsi que les différentes possibilités de transformer la photo et de la faire exister en tant qu'objet quel qu'il soit.

Les participants aux stages réaliseront eux-mêmes l'objet souhaité, de la prise de vue au résultat final (posters, t-shirts, magazines, pins, jeu de cartes, affiche, impression grand format...) et repartiront avec leurs créations. Pendant les vacances, des rencontres seront organisées dans différents lieux culturels situés sur le sol messin qui seront en rapport avec le thème du stage (les Trinitaires, la Conserverie, les Archives Municipales,...). Pour chaque stage, les participants travailleront avec des artistes, créateurs, ingénieurs, développeurs ou artisans locaux.

Afin de soutenir cette action, il est proposé une subvention de **3 000** euros sur un budget global de 15 000 euros.

Projet "de vous à voix" :

Le projet s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes adultes messins en situation précaire, notamment ceux se trouvant dans les camps de réfugiés et qui n'ont actuellement accès ni à l'art, ni à la culture. Sur la base du volontariat, les participants sont invités à venir emprunter un appareil photo. Après avoir reçu une formation de deux heures sur son utilisation, mais aussi sur quelques principes basiques de la photographie, l'appareil leur est alors confié avec une pellicule qui leur permettra de documenter librement leur quotidien. Des ateliers de lecture d'images donneront ensuite lieu à un échange sur l'écriture photographique de chacun et leur permettront, in fine, de sélectionner une série de photos pertinente qui pourra être lue comme le témoignage d'un fragment de leur vie. Une fois les ateliers à Metz terminés, le projet sera exposé et présenté au public. Il est prévu 36 participants répartis sur 6 sessions. Il est proposé une subvention de **2 000** euros sur un budget global de 26 764 euros.

Collectif Art

L'association Collectif Art promeut sur le territoire messin le développement des cultures hip-hop et afro-brésilienne. Face à l'évolution notamment de la discipline de la capoeira, l'association désire aller plus loin dans sa démarche. En effet, pour cette fin d'année 2017, elle organise une rencontre événementielle avec un maître venu du Brésil au gymnase Jacques Prévert à Metz. Cet événement comportera deux volets : le premier visant la formation des professeurs et licenciés sur une semaine de stage ; le second visant la découverte pour tous d'une discipline en plein essor durant un week-end. Le budget prévisionnel est de 2000 €.

Afin de soutenir ce projet de rencontre, il est proposé d'accorder une subvention de **1 000 €**.

Zikamine

Par la mise en oeuvre d'ateliers et d'événements réservés aux jeunes publics, l'association Zikamine s'est inscrite dans une véritable démarche pédagogique, et travaille aujourd'hui avec une dizaine de structures socioéducatives du territoire. Zikamine propose des ateliers musicaux toute l'année, avec pour objectifs la transmission de savoirs faire artistiques et techniques, l'apprentissage de savoir-être tels que l'expression de soi, le respect, le travail collectif, et surtout l'investissement personnel sur toute la réalisation d'un projet, de la préparation à l'aboutissement. L'action Zikametz For Kids est intégrée à la programmation du festival Zikametz. Étendue sur deux jours consécutifs, elle s'adresse aux écoles, familles, structures périscolaires, Maisons d'enfants, MJC, en proposant une journée d'ateliers d'initiation artistique et musicale et un ou plusieurs concerts jeune public. Ces journées sont l'occasion pour les enfants de découvrir et prendre goût à la musique et aux arts de la scène. Les concerts peuvent réunir 600 personnes sur une même journée, tandis que les activités pédagogiques et les ateliers accueillent jusqu'à 50 participants. Le coût total de l'opération s'élève à 19 000 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 500 €.

3. Subventions d'investissement pour matériel et équipement

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides à l'investissement pour renouveler des matériels et des équipements défectueux ou vieillissants, ou, pour en acquérir de nouveaux qui favoriseraient le développement de projets. Cette année, deux associations sont concernées : l'association Famille Lorraine de Metz-Borny désirant conforter sa fonction administrative en s'équipant d'un nouvel ordinateur et d'une table de vidéo-projection sur la base d'un budget prévisionnel de 1 708 €, et l'Espace de la Grange désirant conforter les secteurs, familles, administratifs, et manifestations, en acquérant respectivement, des équipements de convivialité (micro-onde, mobiliers extérieurs, espace de jeu pour les petits), un présentoir mural, des équipements pour les manifestations (jeu de lumière, sonorisation, tables et chaises), sur la base d'un budget prévisionnel de 6 552 €.

Afin de soutenir ces projets, il est proposé d'accorder une aide à l'investissement de **1 990 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** des subventions aux associations mentionnées ci-dessous, pour un montant total de **33 490 €**, selon le détail suivant :

Subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueil de loisirs des mercredis après-midi pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, pour un montant total de 21 000 € :

Association	Montant versé
M.J.C. Metz Borny	4 620 €
Association Messine Interfédérale et Solidaire (AMIS)	420 €
M.J.C. Quatre Bornes	420 €
Du Côté Des Loisirs	840 €
Maison de la Culture et des Loisirs	840 €
Association pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	840 €
Le Quai - Centre Social et Culturel du Sablon	2 520 €
Espace de la Grange - Centre Social	1 260 €
Centre Socioculturel de Metz Centre Arc-En-Ciel	2 100 €
Fédération Familles de France Moselle	840 €
M.J.C. de Metz Sud	840 €
ASBH (pour le Centre social Charles Augustin Pioche)	420 €
Magny Anim	1 260 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	840 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	2 940 €

Subventions pour les projets socioéducatifs pour un montant total de **10 500 €** :

Association	Montant versé
FabLab MDesign	3 000 €
Bout d'Essais <i>Ateliers Photo : 3 000 €</i> <i>De vous à voix : 2 000 €</i>	5 000 €
Collectif Art	1 000 €
Zikamine	1 500 €

Subventions d'investissement d'équipements et matériels pour un montant total de 1 990 € :

Association	Montant versé
Association Famille Lorraine de Metz-Borny	690 €
Espace de la Grange - Centre Social	1 300 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **33 490 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-26 : Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale :

Mme AGUASCA, Rapporteur, expose :

La Cathédrale est un édifice majeur et incontournable du paysage culturel et architectural de la cité. Au-delà de sa fonction culturelle, elle participe à la renommée et à l'attractivité touristique de la Ville de Metz.

Aussi, comme chaque année, la Fabrique de la Cathédrale sollicite la participation financière de la collectivité aux frais de chauffage de l'édifice, appartenant à l'Etat, pour l'hiver 2016/2017.

En conséquence, il est proposé de participer aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 55 % du montant total des factures arrêtées, couvrant les périodes de chauffe, plafonnée à hauteur de 16 000 €.

Le coût total des consommations, pour la période de juillet 2016 à juin 2017, s'élevant à 22 168,26 €, il est proposé d'attribuer à la Fabrique de la Cathédrale une subvention d'un montant de 12 192,54 € représentant 55 % de la somme totale des dépenses.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PARTICIPER** aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 55 % des factures arrêtées pour la période de chauffe allant de juillet 2016 à juin 2017.
- **DE VERSER** une subvention à la Fabrique de la Cathédrale d'un montant de 12 192,54 € représentant 55 % du montant total des factures précitées, s'élevant à 22 168,26 €. Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, M. Pierre GANDAR.

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Pierre GANDAR.

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI

a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-27 : Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de l'église du Très Saint-Sacrement à Devant-lès-Ponts :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Le conseil de fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement sollicite l'aide financière de la Municipalité pour réaliser des travaux de rénovation de la sonorisation de l'église municipale. En effet, il s'avère que l'édifice présente une forte réverbération sonore et le système en place n'est pas adapté à ce type de bâtiment et augmente le phénomène de résonance.

Le montant total du remplacement du matériel défectueux est estimé à 11 880 €.

Il est proposé de verser à la paroisse du Très Saint-Sacrement une subvention d'équipement d'un montant de 5 938,81 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PARTICIPER** aux dépenses liées aux travaux de rénovation de la sonorisation de l'église municipale du Très Saint-Sacrement sur la base de 49,99 % du montant des travaux estimé à 11 880 €.
- **DE VERSER** une subvention d'équipement au conseil de fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement d'un montant de 5 938,81 €.
Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Interventions de : M. Pierre GANDAR.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI,

Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Pierre GANDAR.

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-28 : Désaffectation du presbytère Saint-Simon Saint-Jude, Place de France à Metz :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est propriétaire d'un immeuble, situé au n°6 de la place de France, affecté à l'usage du service public du culte en tant que presbytère de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude et de son église voisine.

Le presbytère est libre de prêtres depuis le départ en 2013 des pères Lazaristes. Cette congrégation, qui comprenait une dizaine de membres, occupait les lieux depuis 1921.

Aujourd'hui, les locaux sont beaucoup trop vastes pour y loger le desservant de la paroisse, qui par ailleurs officie à la paroisse Saint-Clément et loge au sein de son presbytère.

La Ville de Metz et l'Evêché se sont rapprochés et ont conclu que l'immeuble pouvait faire l'objet d'une procédure de désaffectation afin de lui attribuer un nouvel usage mais à la condition que les autres fonctions du presbytère à savoir, servir de lieu de réunion du conseil de fabrique, d'accueil des fidèles et d'archivage soient maintenues.

En conséquence et pour ce faire, la Ville de Metz s'est engagée à mettre à la disposition du prêtre de la paroisse et du conseil de fabrique la salle municipale dite des jeunes et de son annexe, jouxtant l'église, et de réaliser les travaux de rafraîchissement nécessaires. De son côté, la paroisse accueillera les fêtes et manifestations culturelles, notamment le pèlerinage annuel, au sein de la salle nommée "club des anciens" appartenant au conseil de fabrique.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'autoriser la désaffectation du presbytère municipal Saint-Simon Saint-Jude, ainsi que de ses dépendances et de son jardin, situé 6 Place de France à Metz et cadastré section 4 n°7.
- **DECIDE** de mettre à la disposition du prêtre de la paroisse et du conseil de fabrique, la salle dénommée "des jeunes" et son annexe, jouxtant l'église Saint-Simon Saint-Jude, pour servir de salle de réunion, d'accueil des fidèles et de lieu d'archivage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-29 : Désaffectation, déclassement et cession de la maison sise 22 en Jurue à Metz :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'une maison sise 22 en Jurue à Metz, cadastrée sous :

BAN DE METZ
Section 25 parcelle n°442

Cette maison individuelle d'environ 79 m² (F3 en triplex), était mise en location par la Ville de Metz jusqu'en mars 2011. Depuis cette date, le bien est inoccupé et s'est fortement dégradé du fait d'occupations illicites. Au regard de l'état du bien, une rénovation complète s'avère désormais nécessaire.

La maison était autrefois un logement de fonction de l'Internat du Conservatoire, il convient d'en constater la désaffectation ; il est également nécessaire de prononcer le déclassement de ce bien municipal du domaine public au domaine privé de la Ville (article L.2141-1 du CG3P).

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 100 000 euros.

Par mandat signé le 8 novembre 2016, le bien a été mis en vente par l'agence immobilière ORPI Accueil 57 Immobilier au prix net vendeur de 140 845 euros. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 9 155 euros à la charge de l'acquéreur, soit un total de 150 000 euros frais d'agence inclus.

A l'issue des visites, l'offre la plus élevée émane de Mme Corinne LEGRAND, domiciliée 10 rue Tête d'or à Metz, pour un montant de 134 000 euros frais d'agence inclus, soit 125 821,60 euros net vendeur.

L'offre d'achat de Mme Corinne LEGRAND est faite sans condition suspensive d'obtention de crédit, l'obtention du prêt ayant déjà été accordée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de la maison sise 22 en Jurue à Metz.
- **DE PRONONCER** le déclassement de la parcelle communale cadastrée sous :
Section 25- Parcelle n°442 (sol et maison).
- **DE CEDER**, en l'état, à Mme Corinne LEGRAND demeurant 10 rue Tête d'or à Metz, ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, la maison sise 22 en Jurue située sur la parcelle cadastrée sous :
Section 25- Parcelle n°442 (32 m²).
- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 125 821,60 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'agence immobilière d'un montant de 8 178,40 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui seront perçus par la Ville de Metz et reversés à l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier dans le cadre des dispositions prévues à l'accord cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.

- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-30 : Cession de l'immeuble sis 20 rue du Coupillon à Metz :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par délibération du 27 octobre 2016, la Ville de Metz a cédé l'immeuble sis 20 rue du Coupillon à Metz, après avoir préalablement constaté sa désaffectation et procédé à son déclassement. La cession a été consentie à la SCI FDCJ, à l'issue d'une mise en vente réalisée par l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier, au prix net vendeur de 330 000 euros, soit 348 150 euros frais d'agence inclus. Dans ce cadre, un compromis a été signé les 8 et 28 décembre 2016 prévoyant une condition suspensive d'obtention de prêt.

Monsieur FORCA, représentant de la SCI FDCJ, a cependant essuyé un refus de prêt en date du 17 mai 2017.

Le compromis susvisé étant devenu caduc, l'agence immobilière a remis le bien en vente au prix net vendeur de 330 000 euros. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 18 150 euros à la charge de l'acquéreur, soit un total de 348 150 euros frais d'agence inclus.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 240 000 euros.

A l'issue des visites, l'offre la plus élevée émane de M. et Mme SAHIN Isa, demeurant 12 allée de l'Hôpital 57300 Hagondange, pour un montant de 348 150 euros frais d'agence inclus, soit 330 000 euros net vendeur.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine en sa séance du 12 septembre 2017 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à M. et Mme SAHIN Isa, demeurant 12 allée de l'Hôpital 57300 Hagondange, ou avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, l'immeuble sis 20 rue du Coupillon, trois garages, et le terrain attenant d'une superficie de 1 229 m² cadastrée sous :
Section DY – Parcelle n°115.
- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 330 000 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'agence immobilière d'un montant de 18 150 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui seront perçus par la Ville de Metz et reversés à l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier dans le cadre des dispositions prévues à l'accord cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy

CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-31 : Protocole d'accord transactionnel - Ville de Metz/SMACL Assurances :

M. GANDAR, Rapporteur, expose :

Le site de l'école de plein-air de Landonvillers a fait l'objet d'une campagne de mise hors-gel au début de la période hivernale 2016-2017. Une libération tardive de l'appartement de fonction du 3^{ème} étage n'a toutefois pas permis d'effectuer cette dernière en même temps que l'ensemble des bâtiments.

Un sinistre est survenu avant que la mise en hors-gel programmée de cet appartement n'intervienne, provoquant un important dégât des eaux le 2 février 2017.

Dans un premier temps, la SMACL Assurances, dans le cadre de notre marché d'assurance dommage aux biens, a refusé d'intervenir dans le règlement de ce sinistre en invoquant l'absence de chauffage et de vidange dudit logement.

La Ville de Metz a contesté cette décision et a engagé un recours d'assuré délégué au cabinet RISK PARTENAIRES, tel que prévu au marché.

A l'issue de ce recours, un protocole d'accord transactionnel satisfaisant les deux parties a été trouvé pour un montant de 42 400 € TTC, soit 40 000 € TTC au titre de l'indemnisation du sinistre et 2 400 € TTC au titre des honoraires d'expert d'assuré réglés par délégation au cabinet RISK PARTENAIRES.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et SMACL Assurances, et le versement au profit de la Ville de Metz, d'une somme globale, forfaitaire et définitive de 42 400,00 € TTC (40 000 € TTC au titre de l'indemnisation du sinistre et 2 400 € TTC au titre des honoraires versé au Cabinet d'expert RISK PARTENAIRES) en réparation du sinistre dégât des eaux survenu le 2 février 2017 à l'école de Plein Air de Landonvillers 57530 à Courcelles-Chaussy.
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel ainsi que tout document connexe à cette affaire.
- **D'ORDONNER** l'inscription de la recette correspondante.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 16 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-32 : Protocole d'accord transactionnel Ville de Metz / Info Décision :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Jusqu'au 31 décembre 2015, la Ville de Metz assumait en auto-assurance la charge financière et la gestion administrative des allocations d'assurance chômage de ses agents non titulaires indemnisés.

Aussi, la Ville de Metz avait choisi d'externaliser les opérations de calcul des droits au chômage auprès d'un prestataire privé, la Société Info Décision (le versement des allocations restant toujours à la charge de la Ville de Metz).

Le marché n°120242-00 concernant l'externalisation de la gestion de l'indemnisation chômage passé avec Info Décision était effectif depuis le 1^{er} janvier 2013 et ce pour une durée de 3 ans (31/12/2015) avec prolongation d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le marché est aujourd'hui clos.

Au terme dudit marché, il s'avère toutefois que la Ville de Metz reste à devoir à la Société Info décision, la somme totale de 71 598, 40 Euros TTC.

Le Trésorier Payeur Municipal estimant que le règlement desdites sommes ne peut intervenir qu'au moyen d'un protocole, il convient donc de formaliser ce dernier pour permettre le règlement des factures en souffrance.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le principe d'un protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la Ville de Metz et la Société Info Décision en vue de mettre un terme définitif au litige né ou naître lié au marché n°120242-00 concernant l'externalisation de la gestion de l'indemnisation chômage du 1^{er} janvier 2013.
- **D'ACCEPTER** en contrepartie de la renonciation de la Société Info décision à toute action contentieuse présente ou à venir et à tout surplus de réclamation, de lui verser pour solde de tout compte une somme globale, forfaitaire et définitive de 71 598.40 € TTC.
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.
- **D'ORDONNER** l'inscription de la dépense correspondante.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER,

Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 16 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-33 : Convention de mécénat avec la Société d'Horticulture de la Moselle :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

A l'occasion des 150 ans du Jardin botanique, la Société d'Horticulture de la Moselle (SHM) a souhaité s'associer à la ville de Metz en finançant à hauteur de 2 000 € la réalisation de panneaux informatifs pour la roseraie du Jardin botanique, ainsi qu'en offrant un arbre de collection.

En échange de cette participation financière et de ce don, le logo de la SHM figurera sur les panneaux ainsi que sur l'ensemble des supports de communication de la Ville ayant trait à cette opération, la convention jointe en annexe détaillant les obligations et contreparties respectives.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de mécénat avec la Société d'Horticulture de la Moselle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.
- **D'ACCEPTER** la participation financière prévue dans cette convention.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 16 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-34 : Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2016 par la SAEML UEM :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEML UEM à hauteur de 15 % par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le capital de la SAEML UEM se répartit donc ainsi :

- 85 % Ville de Metz,
- 15 % CDC.

Lors de son Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2017 la SAEML UEM a décidé d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2016 s'élevant à 27 974 155,34 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 14 500 000 €,
- à la réserve ordinaire à concurrence de 13 474 155,34 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM et d'accepter les dividendes à recevoir, à hauteur de 85 % du total de 14 500 000 € soit 12 325 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM prise 30 juin 2017.
- **D'ACCEPTER** la recette de 12 325 000 € correspondante.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Interventions de : Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 18 : M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves

DCM N° 17-09-28-35 : Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état présente un total général de 863 085,55 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 152 970,89 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 710 114,66 €.

Le présent état comporte quatre objets principaux : la révision des prévisions relatives au produit des amendes de police et au FCTVA, l'ajustement des dépenses et des recettes d'investissement pour tenir compte de l'avancement du programme d'investissement 2017, la prévision de deux provisions pour risques relatives au contentieux avec l'entreprise SOLUDEC et l'intégration du nouveau partenariat financier avec la CAF en matière de petite enfance.

Virements entre sections – modifications de l'équilibre du budget :

L'état de DM n°4 comprend des décisions modificatives transférant des crédits entre les deux sections du budget principal et modifie ainsi l'équilibre budgétaire.

Le principal mouvement *de la section de fonctionnement vers la section d'investissement* correspond à la mise en réserve de 419k€ de cofinancements CAF nouveaux sur un compte d'investissement destiné à alimenter des redéploiements de crédits. 97k€ de crédits de fonctionnement destinés à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) sont ventilés en investissement compte tenu de la nature des travaux envisagés. La révision à la baisse (-65k€) de la prévision relative à la redevance spéciale permet de financer à due concurrence des investissements à la cuisine centrale et dans les restaurants scolaires pour limiter le gaspillage alimentaire : tables de tri, vaisselle. Des crédits de fonctionnement destinés aux illuminations de Noël (15k€) sont transférés en investissement pour financer l'aménagement d'une plateforme de stockage.

L'état comprend également des mouvements de la *section d'investissement vers la section de fonctionnement*. L'actualisation du programme d'investissement en matière de culture et des crédits relatifs aux événements de l'été se traduisent par une diminution du virement entre sections de 92k€ (cf. infra). Des comptes d'investissements destinés à alimenter des redéploiements de crédits sont mobilisés pour financer des annulations de titres sur exercices antérieurs (12k€) et l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (38k€).

Sont également prévues deux provisions pour risques liées au contentieux avec l'entreprise SOLUDEC (construction de la BAM), provisions instaurées par le Conseil Municipal du 28 septembre 2017, pour un montant total de 2.297M€. Ces provisions, budgétaires, sont des opérations d'ordre et se traduisent par une dépense en fonctionnement et une recette en investissement du même montant.

Il résulte de ces différents mouvements entre sections *une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 837 931.30 €.*

Mouvements n'affectant pas l'équilibre budgétaire :

Au sein de la section de fonctionnement, le principal mouvement consiste à intégrer l'avenant au contrat enfance jeunesse signé entre la CAF et la Ville, avenant qui se traduit par une augmentation de 1.089M€ des cofinancements versés par la CAF et par une hausse de 216k€ des subventions versées par la Ville aux crèches associatives. Cet avenant diminue structurellement la charge nette de la politique petite enfance pour la Ville. Sur l'exercice 2017, les dépenses liées à la petite enfance étant inscrites dès le Budget Primitif, ces recettes nouvelles permettent de corriger partiellement la prévision relative à l'attribution de compensation versée par Metz Métropole (-232k€), pour tenir compte de l'évaluation par la CLECT des transferts opérés au 1^{er} janvier 2017 (Loi Notre), évaluation non connue lors du Budget Supplémentaire 2017. Elles permettent également de financer l'augmentation de la contribution de la Ville au FPIC (+42k€), cette dernière n'étant pas stabilisée lors du vote du BS. Le solde de la hausse du cofinancement CAF (419k€) est mis en réserve sur un compte d'investissement.

L'état de DM n° 4 permet également d'ajuster les dépenses et les recettes du pôle culture, notamment celles liées aux événements de l'été : diminution des crédits relatifs aux fêtes de la Mirabelle (45k€) et à Ondes Messines (5k€), diminution de cofinancements liés à Constellations (75k€), de divers mécénats (13k€) et suppression d'un solde de subvention Interreg (63k€).

Par ailleurs, sont prévues des ouvertures de crédits en dépenses et en recettes : aménagement d'un carrefour à feux sur l'avenue Sébastopol pour Nexity (140k€), indemnisation des frais de location de nacelle suite à un sinistre (12k€), compléments de crédits pour Metz plage (9k€) et plan de lutte contre la radicalisation (subvention ACSE de 4k€).

Au sein de la section d'investissement, le principal mouvement correspond à la révision de la prévision relative au produit des amendes de police suite à sa notification par la préfecture (+819k€). Cette augmentation permet de financer la révision à la baisse de la recette attendue du FCTVA (-380k€).

Sont également ajustées les dépenses et les recettes relatives à l'Agora pour tenir compte de l'avancement du chantier et de la finalisation des dossiers de cofinancement : augmentation des recettes de 60 k€, désinscription de 600k€ de dépenses qui ne seront réalisées qu'en 2018.

Un compte destiné à financer des redéploiements de crédits est mobilisé à hauteur de 160k€ pour permettre l'engagement anticipé des travaux de rénovation de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville, afin de pouvoir bénéficier d'un cofinancement du FIPH.

Différents mouvements sont opérés au sein de la section de fonctionnement pour corriger des imputations : crédits relatifs à l'ADAP (101k€) et budget petite enfance (39k€).

L'ensemble de ces opérations permet *de diminuer la prévision relative à l'emprunt de 900k€, portant l'autorisation d'emprunt à 18.750M€.*

Concernant le budget annexe des eaux, l'unique opération est relative à la régularisation des dotations aux amortissements, diminuées de 3128.16€ ce qui augmente d'autant le virement entre sections.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	2 132 971,40	1 335 298,72
Mouvements positifs d'ordre	8 099,66	2 297 103,47
Mouvements négatifs réels	-1 988 100,17	-1 641 500,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-1 837 931,30
Totaux	152 970,89	152 970,89

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	514 804,47	1 420 071,00
Mouvements positifs d'ordre	2 297 103,47	8 099,66
Mouvements négatifs réels	- 263 861,98	-718 056,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-1 837 931,30	0,00
Totaux	710 114,66	710 114,66
Totaux généraux	863 085,55	863 085,55

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	3 128,16	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	3 128,16
Totaux	3 128,16	3 128,16

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	3 128,16
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	3 128,16	0,00
Totaux	3 128,16	3 128,16
Totaux généraux	6 256,32	6 256,32

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 32 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme

Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN.

Voix contre : 5 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 1 : M. Patrick THIL.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 17 : M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-36 : Provisions pour risques - entreprise Soludec :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoient l'obligation de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux.

La constitution, l'ajustement et la reprise d'une provision relèvent de la compétence du Conseil Municipal et doivent faire l'objet d'une délibération spécifique.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de provisionner les risques liés au contentieux opposant la Ville à l'entreprise SOLUDEC et relatif à la construction de la Boîte à Musiques, contentieux ouvert en première instance.

Deux provisions distinctes sont à constituer :

- La première provision est relative aux titres émis par la collectivité à l'encontre de SOLUDEC et non payés à ce jour, pour un montant de 1 127 409,43 € ; ces titres correspondent à des pénalités pour des obligations contractuelles non satisfaites et à un trop perçu par SOLUDEC ;
- La seconde correspond à la différence entre le montant du lot n°1 «clos couvert et lots architecturaux» du marché n°110207-01 (marché de base et avenants), soit 6 229 494 €, et la somme payée par la Ville au titre du projet de Décompte Définitif hors pénalités et intérêts moratoires, soit 5 254 749 € ; elle s'élève ainsi à 1 169 694,04 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE** provisionner les risques liés au contentieux introduit en 1^{ère} instance et opposant la Ville de Metz à l'entreprise SOLUDEC soit 1 127 409,43 € correspondant aux titres émis au motif que les obligations contractuelles n'étaient pas satisfaites et à un trop perçu par SOLUDEC ; et 1 169 694,04 € au titre de la différence entre le montant du lot n°1 « clos couvert et lots architecturaux » du marché n°110207-01 (marché de base et avenants), et la somme payée par la Ville au titre du projet de Décompte Définitif hors pénalités et intérêts moratoires.
- **DE** constater budgétairement ces provisions dès 2018.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 17 : M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 17-09-28-37 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de rénovation thermique du Boulodrome.

Date de la décision : 19/06/2017

N° d'acte : 7.1

2^{ème} cas

Décision prise par Mme Danielle BORI, Adjointe au Maire

Mesures de carte scolaire.

Date de la décision : 21/09/2017

N° d'acte : 8.1

3^{ème} cas

Décisions prises par M. Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire

1°

Dans le cadre de la politique d'entretien des Monuments Historiques, demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine) pour des travaux de restauration visant le clos et le couvert de l'aile Nord (phase 1) du Cloître des Récollets.

Date de la décision : 29/06/2017

N° d'acte : 7.5

2°

Acceptation de dons dans le cadre du programme constellations et Ondes Messines.

Date de la décision : 14/08/2017

N° d'acte : 8.9

3°

Acceptation de la participation financière du Département de la Moselle au titre des frais d'organisation et de mise en œuvre de la Saint Nicolas 2016.

Date de la décision : 17/08/2017

N° d'acte : 8.9

4°

Acceptation de la participation financière de la Région Grand Est au titre des dépenses de fonctionnement 2015 de la Friche Artistique Bliida.

Date de la décision : 17/08/2017

N° d'acte : 8.9

5°

Acceptation de la participation financière du Département de la Moselle au titre des frais aux frais d'organisation et de mise en œuvre de la manifestation « Figures de la Patrotte » en 2017.

Date de la décision : 17/08/2017

N° d'acte : 8.9

4^{ème} cas

Décision prise par M. Pierre GANDAR, Conseiller Délégué

Acceptation d'indemnités de sinistres.

Date de la décision : 24/07/2017

N° d'acte : 7.10

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

POINT N° 38 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point 39 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 17-09-28-39 : Créances irrécouvrables et remises gracieuses :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La Trésorerie Principale de Metz Municipale propose la mise en créances irrécouvrables des créances relevées dans l'état n°1 ci-annexé pour un montant total de 28 243,14 € pour le Budget Principal.

Il est proposé également la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n°2 ci-annexé pour un montant total de 16 593,23 € pour le Budget Principal.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE** la mise en créances irrécouvrables des créances relevées dans l'état n°1 ci-annexé pour un montant total de 28 243,14 € pour le Budget Principal.
- **DE** la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n°2 ci-annexé pour un montant total de 16 593,23 € pour le Budget Principal.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MERGEN-MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 17 : M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Raphaël PITTI, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

L'ordre du jour de la séance du 28 septembre 2017 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h44.

P.V dressé le 29 septembre 2017

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle